



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les
zones rurales



DOSSIER ANNEXES AAP 2021 PLAN DE MODERNISATION DES ELEVAGES

V1.0 du 31 mars 2021

Page	Appel à projets
4	AAP_ANNEXE_1 _Liste détaillée des investissements éligibles et Biosécurité
12	AAP_ANNEXE_2 _Attestation Charte Qualité Traçabilité
14	AAP_ANNEXE_2_Bis _Liste analgésiques
15	AAP_ANNEXE_3 _ Structuration de la grille de sélection
17	AAP_ANNEXE_4 _LISTE des diagnostics Biosécurité validés par la DGAI
18	AAP_ANNEXE_4_Bis _ LISTE des diagnostics et auto-diagnostics au titre du BEA validés par la DGAI
	Formulaire de demande d'aide
19	FOR_ANNEXE_1 _Attestation sur l'honneur portant sur le respect des obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables
20	FOR_ANNEXE_2 _ Tableaux des dépenses prévisionnelles en fonction des 5 catégories d'investissement
	<u>DOSSIER ANNEXES</u>
	1_Toutes filières concernées
24	ANNEXE_GENERALE_1 _DiagEnergieGES:Cahier des charges relatif à l'autodiagnostic ou diagnostic global énergie-GES des exploitations
27	ANNEXE_GENERALE_2 _ListeOTEX:(Rattachement à un OTEX en fonction du CA>2/3 du CA ttl en année n-1
28	ANNEXE_GENERALE_3 _AutoDiagAbsenceEffluents : Autodiagnostic démontrant l'absence totale de besoin d'ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents d'élevage sur l'ensemble de l'exploitation
30	ANNEXE_GENERALE_4 _AttestationHVE : Attestation d'engagement dans une démarche de certification environnementale de niveau 3 Haute valeur environnementale
31	ANNEXE_GENERALE_5 _ListeDémarchesCollectiveVD
32	ANNEXE_GENERALE_6 _LAIT_1-1Bis_BlocTraite BasseConsommation

2_Annexes Filières

Bovin_Viande

- 33 **ANNEXE_BV_1** _Contention signé par le porteur de projet au moment de la demande d'aide
- 34 **ANNEXE_BV_2** _Attestation Biosécurité

Bovin_Lait

- 35 **ANNEXE_BL_1-1Bis**_EngagementCAP2ERniv2 : Certificat d'engagement de l'éleveur à réaliser un CAP2ER Niv2, signé par le porteur de projet au moment de la demande d'aide et contresigné au moment de la demande de soldev
- 36 **ANNEXE_BL_2-2Bis**_Engagement CAP2ERniv1 : Certificat d'engagement de l'éleveur à réaliser un CAP2ER Niv1, signé par le porteur de projet au moment de la demande d'aide et contresigné au moment de la demande de solde
- 37 **ANNEXE_BL_3**_NOTICE_CAP2R
- 40 **ANNEXE_BL_4**_StructuresCLbovin: liste des structures agréées en contrôle laitier officiel (Bovin Lait)
- 41 **ANNEXE_BL_5** _Attestation Biosécurité

Caprin_Lait

- 42 **ANNEXE_CL_1**_PilotageTroupeauCaprin: Cahier des charges de l'appui « Pilotage du troupeau caprin » et exemple de contrat individuel
- 44 **ANNEXE_CL_2**_StructuresCLcaprin: Liste des structures agréées en contrôle laitier (Caprin Lait)
- 45 **ANNEXE_CL_3**_AttestationAccèsExtérieur
- 46 **ANNEXE_CL_4-4Bis**_Nurserie: signé par le porteur de projet au moment de la demande d'aide et contresigné au moment de la demande de solde

Caprin Viande

- 47 **ANNEXE_CV_1**_ Modèle_Attestation d'engagement Charte Engraissement (Site web Interbev)

Ovins Viande

- 48 **ANNEXE_OVV_1 -1Bis**_Contention : signé par le porteur de projet au moment de la demande d'aide et contresigné au moment de la demande de solde

Porcin

- 49 **ANNEXE_PORCIN_1**_AttestationRéalisationPigConnect
- 50 **ANNEXE_PORCIN_2**_AttestationPleinAirPigConnect
- 52 **ANNEXE_PORCIN_3**_ListeOrganismesRéférencésDiagBEBC
- 53 **ANNEXE_PORCIN_4**_DiagBEBC

Veau_Boucherie

- 59 **ANNEXE_VB_1-Bis**_AttestationBâtimentEconome : signé par le porteur de projet au moment de la demande d'aide et contresigné au moment de la demande de solde

Volaille Maigre

- 60 ANNEXE_VM_1_AttestationAuditBiosecurite** : signé par auditeur biosécurité qui a réalisé l'audit
- 61 ANNEXE_VM_2_AttestationPleinAir** : signé par ODG Plein air/Liberté/Attestation EDE/DSV Poule pondeuse identification code 1
- 63 ANNEXE_VM_3_ListeOrganismesRéférencésDiagBEBC**
- 64 ANNEXE_VM_4_DiagBEBC**
- 68 ANNEXE_VM_5_cerfa_14148-02(Densité)**
- 70 ANNEXE_VM_6-6Bis_AttestationParcoursArboré** : signé par le porteur de projet au moment de la demande d'aide et contresigné au moment de la demande de solde

Cunicole

- 72 ANNEXE_CUNI_1_AttestationAuditBiosecurite** : signé par auditeur biosécurité qui a réalisé l'audit

Apicole

- 73 ANNEXE_API_1_InvProjetReinesDomestiques**

ANNEXE 1 : LISTE DETAILLEE DES INVESTISSEMENTS ELIGIBLES

Pour se repérer : Chaque ligne d'investissement commence par un code filières en lettres majuscules indiquant si cet investissement est éligible pour toutes les productions ou s'il n'est éligible que pour des filières spécifiques :

TC (Tronc Commun) : éligible à tous les projets

HERBI (Herbivores) : éligible uniquement aux projets Bovins, Ovins, Caprins, Equins

AVICO (Avicole) : éligible uniquement pour les projets Volailles de chair, Pondeuses, Couvoirs, Gibier à plume destiné à la consommation.

POR : éligible uniquement pour les projets Porcins

BOV : éligible uniquement pour les projets Bovins (bovins lait et bovins viande)

CAP : éligible uniquement pour les projets Caprins

OVI : éligible uniquement pour les projets Ovins (ovins lait et ovins viande)

EQU : éligible uniquement pour les projets Equins ou Asins.

CUN : éligible uniquement pour les projets Cunicoles

POU : éligible uniquement pour les projets poules pondeuses

API : éligible uniquement pour les projets Apicoles

Les investissements pouvant être comptabilisés dans le critère PACTE BEA-Biosécurité sont repérés par X et sont de couleur verte

SOMMAIRE CATEGORIES ET TYPES D'INVESTISSEMENTS ELIGIBLES

CATEGORIE 1 : ENJEU DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE	Page 2
1. LOGEMENTS DES ANIMAUX	
1.1) Toute construction de bâtiments d'élevage	
1.2) Construction de bâtiments spécifiques améliorant le BEA	
2. EQUIPEMENTS ET MATERIEL D'ELEVAGE	
2.1) Equipements et aménagements fixes intérieurs pour l'alimentation et l'abreuvement	
2.2) Maitrise de l'ambiance du bâtiment	
2.3) Equipements permettant de limiter les risques de blessures des animaux et une manipulation limitant le stress	
2.4) Sol, litière et aire de couchage	
2.5) Aménagements pour l'accès à l'extérieur et/ou au pâturage et/ou parcours	
2.6) Autres équipements	
3. LOCAUX ET MATERIEL DE TRAITE	
4. EQUIPEMENTS SPECIFIQUES A L'APICULTURE	
5. AUTRES CONSTRUCTIONS / EQUIPEMENTS	
5.1) Aménagement extérieur des bâtiments	
5.2) Autonomie alimentaire	
CATEGORIE 2 : ENJEU EFFLUENTS D'ELEVAGE	Page 6
CATEGORIE 3 : ENJEU QUALITE SANITAIRE ET BIOSECURITE	Page 6
1. POUR EVITER LES CONTACTS DIRECTS ET INDIRECTS AVEC LA FAUNE SAUVAGE ET D'AUTRES TROUPEAUX	
2. POUR EVITER LES INTRUSIONS DANS LES BATIMENTS ET L'ACCES AUX ALIMENTS	
3. MESURES DE BIOSECURITE GENERALE	
4. AUTRES - MAITRISE DES RISQUES	
CATEGORIE 4 : ENJEU AMELIORATION PERFORMANCE ENERGETIQUE DES EXPLOITATIONS	Page 7
1. ECONOMIE D'ENERGIE	
2. ENERGIE RENOUVELABLE	
CATEGORIE 5 : DIAGNOSTICS	Page 8
1. DIAGNOSTIC EFFLUENTS	
2. DIAGNOSTIC ENERGIE	
3. DIAGNOSTIC BEA	
4. DIAGNOSTIC Biosécurité	

1 LOGEMENTS DES ANIMAUX

1.1) Toute construction de bâtiments d'élevage

- **TC** Ensemble du gros œuvre lié à la construction ou la rénovation de bâtiments d'élevage et de leurs annexes (réseaux, terrassement, fondations, dalles, murs extérieurs, portails extérieurs, poteaux, charpentes, couvertures), gouttières et descentes d'eau.

- **TC** Isolation pour les **bâtiments neufs**

- **TC** Tunnels, cabanes et abris destinés au logement des animaux y compris cabanes mobiles et bâtiments en kit, (sauf abris dans les pâturages cf. 2.5)

1.2) Construction de bâtiments spécifiques améliorant le BEA (Gros œuvre et aménagements)

⇒ Les devis, les plans et la description du projet, doivent clairement faire apparaître les caractéristiques et équipements spécifiques leur conférant une plus-value en matière de BEA.

X_POR Construction ou aménagement des maternités avec cases relevables, cases liberté...

X_POR Cabane maternité avec barres anti-écrasement

X_POR Bâtiment et aménagement permettant une mise en liberté des truies gestantes dès l'insémination

X_POR Cabanes d'engraissement

X_PORC Construction d'un bâtiment ou aménagement avec accès à une zone de litière totale ou partielle

X_POU Ensemble des investissements liés à la transformation de bâtiments d'élevage de poules en cages collectives vers des systèmes alternatifs (construction de volières, modification de l'aération, abords, etc.)

X_CUN Construction de Bâtiment avec des aménagements de logements alternatifs (cages grand modèle, kits de rehausse, cages avec mezzanine, parcs)

2 EQUIPEMENTS ET MATERIEL D'ELEVAGE

2.1) Equipements et aménagements fixes intérieurs pour l'alimentation et l'abreuvement :

- Table d'alimentation : équipements intérieurs de distribution de l'alimentation (tapis d'affouragement, mangeoires, chaînes d'alimentation, trémies avec vis de transfert, distributeurs automatiques de concentrés, distributeurs automatiques de lait, automates d'alimentation et d'abreuvement) et équipements de distribution d'eau (lignes de pipettes, système d'abreuvement), frais de plomberie et d'électricité inhérents aux aménagements et équipements fixes intérieurs

- Robot d'alimentation auto guidé et sa cuisine de préparation des rations

- Investissement dans un distributeur mobile de concentrés (type chariot ou brouette électrique) plafonnés à 9 000 €

2.2) Maitrise de l'ambiance du bâtiment

Qualité de l'air, température, humidité et ventilation

X_TC Equipements pour aérer, ventiler, protéger, et gérer l'ambiance du bâtiment en période chaude et en période froide : bardages fixes ou mobiles sur longs pans et pignons, trappes d'aération, volets, éclairants, protections brise-vent, sondes et systèmes automatisés de gestion de la température, de l'humidité et de la qualité de l'air, alarme, brasseurs d'air, ventilateurs, turbines, douches et asperseurs, systèmes de brumisation, cooling, extracteurs, échangeur d'air, etc.

X_TC Equipements de pilotage et d'automatisation des paramètres d'ambiance : capteurs, sondes, boîtiers électroniques ... (logiciels et matériels informatiques non éligibles)

X_TC Equipements de chauffage du logement des animaux (à condition de ne pas nécessiter de fuel) : radiants, canon, générateur de chaleur à combustion extérieure, ...

⇒ Les pompes à chaleur, chaudières solaires ou biomasse sont dans la catégorie 4 « AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES EXPLOITATIONS »

Ambiance lumineuse (lumière naturelle et éclairage)

X_TC Eléments translucides sur des bardages parois ou toitures, augmentation des surfaces vitrées ou translucides (fenêtres, rideaux polycarbonates, volets obturateurs ...), puits de lumière

X_TC Installation de lumière intérieure en complément de la lumière naturelle : ligne électrique, système d'éclairage

X_TC Systèmes de programmation de lumières artificielle ou naturelle (ouvertures de trappes, rideaux, obturateurs).

2.3) Equipements permettant de limiter les risques de blessures des animaux et une manipulation limitant le stress

X_TC Equipements de contention et de tri des animaux (Parc fixe ou mobile, cage ou couloirs de contention, cornadis, barre au garrot, restrainer, portes, portillons, barrières anti- recul, autres systèmes d'immobilisation des animaux, barrières poussantes, etc.)

X_TC Systèmes de pesée

X_TC Quais de chargements et déchargements des animaux avec leur aire d'attente (maçonnerie et tubulaires)

X_TC Dispositifs de cloisonnement des lots (tubulaires)

X_OVI Aménagement d'un lieu de tonte : matériel de contention spécifique, plancher adapté, etc.

X_AVICO Matériel de ramassage des volailles : porte container, lumière bleue, trois points hydrauliques, barrière poussante, barrières

2.4) Sol, litière et aire de couchage

- **TC** Caillebotis

- **TC** Equipement fixe d'entretien et de gestion de la litière

X_TC Matériaux (revêtements) lavables permettant une amélioration du confort, l'exercice et évitant les glissades sur les aires de vie des animaux (couchage, aires d'exercice, couloirs, aires d'attente, quais) : tapis de sol, matelas, asphalte, résines, chapes béton, revêtement sur caillebotis rainurage, etc.

X_POR Revêtements de sols : construction ou aménagement d'aires de vie en sol plein.

X_AVICO Revêtements : bétonnage du sol intérieur

X_AVICO Equipements fixe ou mobile d'entretien et de gestion de la litière (si mobile, plafonnée à 25 000 €)

X_CUN Fonds repose pattes

X_CUN Caillebotis, sol alternatif au grillage, enclos au sol

2.5) Aménagements pour l'accès à l'extérieur et/ou au pâturage et/ou parcours

X_TC Tout dispositif de Clôtures fixes ou mobiles (y compris pack motorisé pour la pose), des parcs, parcours, pâturages et pour la mise en défens de zones naturelles (humides, bois ...); leurs équipements électriques; les dispositifs de clôtures virtuelles ou intelligentes, barrières, passages canadiens, murets ...

X_HERBI Création d'aire d'exercice couverte ou découverte et gestion des effluents associés (*en supplément de l'aire de vie existante*)

X_HERBI Abris artificiels au pâturage (structure légère ne nécessitant pas de permis de construire)

X_AVICO Trappes pour l'accès au plein air : création de trappes normalisées et système d'automatisation ouverture

X_AVICO Amélioration des abords et sorties de trappes (agrandissements des trottoirs) pour éviter les bourbiers sur des zones de passages répétés

2.6) Autres équipements

- **TC** Boisseaux de stockage
- **TC** Pompe doseuse, système de traitement de l'eau (peroxydation,...)
- **TC** Systèmes de récupération et de stockage de l'eau de pluie (impluvium, cuve, pompe, canalisations)
- **TC** Investissements et équipements évitant l'écoulement des eaux pluviales et la dilution des effluents,
- **TC** Lecteurs de systèmes d'identification électronique des animaux
- **TC** Groupe électrogène fixe
- **TC** Equipement de lavage d'air (système de désodorisation)
- **AVICO** équipements destinés à la production d'œufs : convoyeurs
- **AVICO** équipements de stockage et de désinfection des œufs
- **AVICO** Logements collectifs spécifiques et leur mécanisation électrique

X_TC Equipements permettant d'améliorer le suivi du comportement des animaux : dispositifs de télésurveillance, activimètre, colliers GPS, monitoring ...

X_TC Aménagements permettant l'expression du comportement naturel (enrichissement du milieu) : objets ludiques fixes pour les animaux (brosses...), aménagements pour se cacher, s'isoler, se percher...

X_BOV Construction et Aménagement de logettes

X_BOV Logements modulables pour les veaux (cases à 2), niches ou cases collectives

X_BOV- Salles de tétée (aménagements intérieurs de l'aire de tétée avec ses équipements)

X_CAP Aménagement de nurserie : gestion des zones d'allaitement artificiel (ventilation, accès à l'aliment,), équipement d'allaitement artificiel (louves pour l'allaitement des chevrettes) et systèmes de chauffage en nurserie pour l'élevage des jeunes caprins.

X_POR Niches pour porcelets

X_AVICO Matériels d'alimentation spécifiques reproduction : chaines et assiettes équipées de râpes qui permettent de limer le bec du poussin

X_AVICO Table de vaccination

X_AVICO Incubateurs et éclosiers nouvelle génération (mieux adaptés à l'évolution des souches, permettant une attente réduite des poussins)

X_AVICO Aménagement de nids et pondoirs

X_CUN Logement alternatif : Cages de grands modèles, cages plus hautes avec mezzanines, kits de rehausse, parcs

3 LOCAUX ET MATERIEL DE TRAITE

- Construction laiterie, salle de traite, aires d'attente, couloir de retour, zone robot de traite,
- Tous types de matériels de traite,
- Salle de traite (y compris contention et système de sortie),
- Equipements de traite mobile (chariots de traite) pour la traite aux champs
- Robots de traite,
- Décrochages automatiques et compteurs à lait,
- Automate de lavage et autres équipements de traite (à l'exclusion des tanks à lait)
- Investissements d'économie d'énergie dans le bloc de traite
- systèmes d'alimentation dans la salle de traite
- systèmes d'identification automatique des animaux en salle de traite

4 EQUIPEMENTS SPECIFIQUES A L'APICULTURE

- Bâtiment de stockage des équipements indispensables à l'activité (local destiné à l'entreposage des ruches, ruchettes, hausses). Nota bene Les ruches, ruchettes et hausses ne sont pas éligibles à cet Appel à Projets.
- Bâtiment et équipement pour le greffage : appareil de prélèvement de sperme de faux-bourdon, équipement CO2 pour appareil à inséminer les reines et inséminateur, loupe binoculaire, lampe froide, Picking, Cupularve, cagette JZ-BZ, protecteur de cagette
- Bâtiment et équipement pour l'élevage de reines : couveuse, nucs de fécondation (miniplus), capture et marquage des reines (cage et marqueur), ruche d'élevage 2 compartiments, entonnoir à abeille, grille à reine, collecteur à abeille pour production de paquet d'abeille
- Bâtiment et équipement pour la production de pollen : trappe à pollen- séchoirs, déshumidificateur, nettoyeur, trieur, souffleur
- Bâtiment et équipement pour la production de gelée royale : aspirateur pour gelée royale, doseuse => transfo remplisseuse, cadre d'élevage avec nourrisseur, barrette de cupule, bâtiment spécifique destinés à la production de pollen

X_ Dispositif de pesage des ruches (suivi des réserves alimentaires hivernales)

X_ Dispositif de protection des ruches : isolation – couvres cadres

X_ Equipements et matériels de collecte et de travail sur les ruches (meilleure contention – limitation du stress des interventions).

X_ Grilles d'aération – planchers grillagés (ventilation estivale / lutte contre les coups de chaleur)

X_ Matériel de comptage de varroa

X_ Équipement de mise en place pour des traitements contre varroa (ex : sublimateurs, applicateurs)

X_ Achat de pièges à coléoptère *Aethina tumida*

X_ Équipements individuels de protection pour ruches type muselières de protection contre le frelon asiatique (liste qui pourra être précisée sur la base de l'étude scientifique du MNHN)

X_ Équipements permettant le piégeage des frelons asiatiques

X_ Équipements d'assainissement et de recyclage de la cire d'opercule

X_ Fendoirs à cires

X_ Conditionneurs de plaque de cire

X_ Dispositifs de gaufrage de la cire

5 AUTRES CONSTRUCTIONS / EQUIPEMENTS

5.1) Aménagement extérieur des bâtiments (*dépenses éligibles plafonnées à 40 000 € d'investissements*)

- TC Aires de manœuvre de fumières et fosses,
- TC Petits travaux pour création d'une zone tampon contre les eaux souillées (fossé/bourrelet) avant le cours d'eau.

X_TC Terrassement et grillages de soutien des structures de sol (dalles stabilisantes) notamment sur le pourtour des points d'abreuvements extérieurs et autres points de passage et de séjour des animaux.

X TC Aménagements des abords des bâtiments : aires bétonnées, empierrement ou enrobage, devant portes et portails, aménagement et stabilisation des abords et des accès.

X TC Aménagement du circuit des véhicules dans l'exploitation (chemin, passage canadien...).

X TC Externalisation des parkings hors des sites de production

5.2) Autonomie alimentaire

- **TC** Constructions et équipements de stockage de fourrage d'aliments et concentrés (silo couloir, hangar à fourrages...) **dans la limite de 40 000€HT d'investissement**
- **TC** Installations de séchage en grange de fourrages en vrac ou conditionnés en bottes, conçue pour ne pas nécessiter de système de chauffage utilisant un combustible. Les équipements éligibles sont, le bâtiment, la soufflerie, le déshumidificateur, les cellules, les caillebotis, l'installation de manipulation du fourrage (portique, griffe, rails ...).
- **TC** Constructions et équipements fixes directement liés à la fabrication d'aliments à la ferme (aplatisseur, cellules de stockage, convoyage, vis, automatismes)
- **TC** Investissements visant à l'étanchéité du sol des silos (ragréage, béton),

CATEGORIE 2 : ENJEU EFFLUENTS D'ELEVAGE

- **TC** Ouvrages de stockage du fumier, du lisier et des autres effluents liquides : poches à lisiers, fosses, fumières, citernes de stockage des eaux blanches issues de la salle de traite, etc.,
- **TC** Protection des ouvrages de stockage des effluents : clôtures
- **TC** Couverture des ouvrages de stockage du fumier, du lisier et des autres effluents liquides.
- **TC** Investissements visant à l'étanchéité des réseaux de collecte et des ouvrages de stockage des effluents,
- **TC** Réseaux et matériels fixes permettant le transfert des liquides d'une fosse vers l'autre : pompes, canalisations de transfert,
- **TC** Racleur automatique, hydrocurage, évacuateur à fumier.
- **TC** Dispositif de collecte des eaux de lavage,
- **TC** Dispositifs de traitement des effluents (ex : séparation des liquides et des solides, matériels d'homogénéisation du lisier par brassage ou broyage), système autonomes de gestion des effluents reconnus lagunage (type installation traitement des effluents type filtre roseaux pour eaux blanches), filtre à paille,
- **TC** Investissements visant le traitement des effluents en lien avec les locaux de traite,
- **TC** Quais et plates-formes de compostage,
- **TC** Installations de séchage de fientes de volailles,
- **TC** Investissements périphériques à la méthanisation : pré et post traitement des digestats et effluents d'élevage
- **TC** Investissements et équipements évitant l'écoulement des eaux pluviales et la dilution des effluents,
- **TC** Matériel d'enfouissement des effluents lors de l'épandage : enfouisseurs, pendillards (sous réserve qu'il soit couplé avec un enfouisseur : nouvel investissement ou déjà présent avec justification)

CATEGORIE 3 : ENJEU qualité sanitaire et Biosécurité

Pour les élevages fortement exposés à la tuberculose bovine (détenant un APDI ou une attestation GDS prescrivant des investissements de biosécurité dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine) : Système de pompage et de stockage d'eau, condamnation de points d'eau naturels.

1. POUR EVITER LES CONTACTS DIRECTS ET INDIRECTS AVEC LA FAUNE SAUVAGE ET D'AUTRES TROUPEAUX

- **HERBI** Installation de doubles clôtures : prendre en compte la fourniture de matériel: piquets, fil électrique, électrificateur, batterie, isolateur, etc.

- **HERBI** Système d'abreuvement au champ évitant l'abreuvement direct dans les points d'eau naturels : abreuvoirs et réseaux de canalisations nécessaires pour acheminer l'eau jusqu'aux animaux.
- **HERBI** Râteliers, nourrisseurs au champ sur pieds, systèmes de type culbuta pour les concentrés, supports de pierre à lécher et de seaux à minéraux en hauteur pour limiter l'accès à la faune sauvage.
- **AVICO** Protection contre la faune sauvage et les nuisibles, rénovation des parcs et volières : grillage et filets, effaroucheurs.
- **AVICO** Acquisition de systèmes d'alimentation et d'abreuvement en extérieur protégés de la faune sauvage
- **AVICO** Système antiperchage sur les lignes d'alimentation et d'abreuvement en extérieur;
- **AVICO** Construction ou aménagement de bâtiments froids ou jardins d'hiver (préaux – vérandas) pour faciliter la claustration en cas d'élévation du niveau de risque

2. POUR EVITER LES INTRUSIONS DANS LES BATIMENTS ET L'ACCES AUX ALIMENTS ET A LA LITIERE

- **TC** Moyens de protection des stockages de litières, fourrages, aliments dans les bâtiments existants (filets, bardages, portails, clôtures, murets)
- **TC** Protection des silos d'ensilage par une clôture électrique
- **TC** Bâchage des fumiers ou protection par une clôture électrique
- **AVICO** Acquisition de silos de stockage d'aliment pour bâtiment mobile d'élevage en plein air
- **AVICO** Bâtiment et cellule de stockage de litière

3. MESURES DE BIOSECURITE GENERALE

- **TC** Aménagement d'aire de lavage-désinfection pour le matériel en commun et le matériel de l'exploitation. (Arrivée d'eau et évacuation sécurisée, dalle de béton, fosse de récupération des eaux)
- **TC** Tout système et équipement de lavage et/ou désinfection des animaux, locaux, matériel, véhicules
- **TC** Pédiluve, rotoluve
- **TC** Gestion des cadavres : cloche d'équarrissage, bac d'équarrissage, aménagement aires de dépôt des bacs, enceinte réfrigérée de stockage des cadavres, plateforme d'équarrissage, aire bétonnée ou stabilisée dédiée à la zone d'équarrissage
- **TC** Aménagement de local d'isolement
- **TC** Construction et/ou aménagement d'un Bloc/Sas sanitaire : lavabo, lave bottes, pédiluve, vestiaire, wc, douche... pour les zones d'élevage
- **TC** Protection, filet, clôture, signalétique pour le site d'élevage (circuits livraison d'aliments, enlèvements des produits, effluents, cadavres, circuit véhicule visiteurs, etc.)
- **TC** Rénovation des parois des bâtiments afin de faciliter le nettoyage et la désinfection : enduit lisse...

CATEGORIE 4 : ENJEU AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES EXPLOITATIONS

1 ECONOMIE D'ENERGIE

- Echangeurs thermiques de type air-air, air-sol, puits canadien, VMC double-flux

X_TC Amélioration de l'isolation des bâtiments existants

2 ENERGIE RENOUVELABLE

- chauffe-eau solaire thermique,
- chaudière à biomasse et matériel de valorisation associé,
- pompe à chaleur,
- équipement lié à la substitution d'une source d'énergie fossile (ex/ Puit canadien)
- équipement lié à la production et à l'utilisation d'énergie photovoltaïque, si les deux conditions suivantes sont respectées :

- Aucune revente d'énergie sur le réseau des opérateurs
- Valorisation de la totalité de l'énergie produite pour les besoins de l'exploitation (et de l'habitation pour les sites non reliés sur le réseau d'électricité).

Nb/ Les trackers solaires sont éligibles si la production d'énergie est autoconsommée et si le coût de l'investissement est inférieur à 50% du coût total du projet.

CATEGORIE 5 : DIAGNOSTICS (dépenses éligibles plafonnées à 1 000 € HT par diagnostic)
--

1. DIAGNOSTIC EFFLUENTS

Diagnostic de gestion des effluents DEXEL

2. DIAGNOSTIC ENERGIE

Diagnostic réalisé avec une méthode conforme à l'instruction ministérielle DGPE/SDC/2018-382 du 15 mai 2018.

3. DIAGNOSTIC BEA

Diagnostic reconnu dans la liste du Socle national du « Pacte biosécurité – Bien-être animal » du volet « Agriculture – Alimentation - Forêt » du Plan de Relance ».

4. DIAGNOSTIC Biosécurité

Diagnostic reconnu dans la liste du Socle national du « Pacte biosécurité – Bien-être animal » du volet « Agriculture – Alimentation - Forêt » du Plan de Relance » ou réalisé par un intervenant d'une instance sanitaire (cabinet vétérinaire, GDS, autre OVS)



Fiche d'engagement ELEVAGE

VPF - révision 10 du 30/05/2011

QT - révision 1 du 23/01/2013

QT
Qualité
Traçabilité

FICHE D'ENGAGEMENT ELEVEUR à la démarche VPF ou à la démarche VPF + QT

Exploitation :

N° Exploitation : FR _____ (FR + 8 chiffres).....

Raison sociale :

NOM – prénom :

Adresse : n°, voie, lieu-dit :

CP, Ville :

Téléphone : Fax :

Email :

Pour un engagement VPF : j'atteste avoir pris connaissance des critères du cahier des charges et du dispositif « V.P.F. – Le Porc Français » et m'engage à les respecter :

- Je m'engage à notifier tous les mouvements d'entrée et de sortie d'animaux (ou à vérifier leur notification par le délégataire) et à notifier leur provenance dans la base de données BDPORC dans un délai maximal de 7 jours suivant la date du mouvement,
- Je m'engage à identifier tous les animaux, quelque soit leur stade, conformément au cahier des charges VPF et à la réglementation,
- Pour les porcs charcutiers, je m'engage à notifier dans BDPORC l'origine des animaux entrant sur le site d'élevage. Lorsque des porcelets étrangers sont introduits dans l'élevage, je prends connaissance que mon site perd son statut VPF pour les porcs pendant 6 mois minimum et jusqu'à un nouvel engagement de ma part une fois ces animaux sortis.
- Pour les cochons, je m'engage à notifier dans BDPORC l'origine des animaux destinés à la reproduction, quel que soit leur âge, entrant sur le site d'élevage. Lorsque des animaux étrangers destinés à la reproduction sont introduits dans l'élevage, je prends connaissance que mon site perd son statut VPF pour les cochons jusqu'à un nouvel engagement de ma part une fois ces animaux sortis.
- Je prends connaissance et accepte que des déclarations frauduleuses ou des manquements liés à l'origine des animaux (ex : absence de signalement dans BDPORC de l'introduction d'animaux étrangers) m'exposent à une pénalité professionnelle de 4 000 € ou 1 € par porc vendu l'année précédente si plus de 4000 porcs ont été vendus, une poursuite devant les tribunaux compétents, ainsi qu'une impossibilité de référencement dans VPF pendant 1 an ⁽¹⁾,
- J'accepte l'utilisation par INAPORC de mes données réglementaires à caractère personnel transmises à BDPORC pour les seuls contrôles concernant la mise en œuvre du cahier des charges ⁽²⁾.

(1) Les conditions d'application des pénalités professionnelles sont disponibles sur demande auprès d'INAPORC.

(2) INAPORC s'engage à préserver la confidentialité des informations fournies. Les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat d'INAPORC, y compris dans le cadre des contrôles par organisme tiers pouvant être diligentés par INAPORC. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez à tout moment d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : inaporc@inaporc.asso.fr. Aucune information personnelle n'est collectée à votre insu.



Fiche d'engagement ELEVAGE

VPF - révision 10 du 30/05/2011

QT - révision 1 du 23/01/2013

QT
Qualité
Traçabilité

Pour un engagement QT :

1 - J'atteste avoir pris connaissance des critères du cahier des charges et du dispositif « QT – Qualité - Traçabilité » et :

- Je m'engage à respecter le cahier des charges VPF sur l'identification et la traçabilité, préalable impératif au respect de la démarche QT ⁽²⁾
- Je m'engage à respecter les critères du cahier des charges QT, notamment les critères ajoutés depuis 2011, à savoir :
 - L'approvisionnement en porcelets exclusivement auprès d'élevages référencés QT ;
 - La prise en charge sous prescription vétérinaire de la douleur post-opératoire lors de la castration des porcelets ;
 - Le respect de la démarche « aiguille cassée » en utilisant exclusivement des aiguilles en alliage détectable et en signalant systématiquement les animaux ayant connu un incident aiguille cassée.

2 – J'ai fait réaliser un contrôle de référencement QT par un technicien d'Organisation de Producteurs, de Société d'Intégration ou un contrôleur d'un Organisme Certificateur.

(Cochez la ou les cases correspondantes à votre engagement pour chacun des sites concernés) :

Indicatif de marquage	VPF – Le Porc Français		QT – Qualité Traçabilité (porcs charcutiers, porcelets et cochons)
	Pour les porcs charcutiers et porcelets	Pour les cochons	
FR _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ⁽³⁾
FR _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ⁽³⁾
FR _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ⁽³⁾

Fait à le ___/___/___	Signature de l'éleveur pour VPF :	Signature de l'éleveur pour QT ⁽³⁾ :
		<u>Auditeur QT</u> M. Mme représentant de..... ^(*) atteste n'avoir constaté aucune non-conformité de niveau 2 ou 3 lors du contrôle QT du (des) site(s) en date du ___/___/___ Signature de l'auditeur :
^(*) Préciser le nom de la structure (OP, OC) en charge de l'audit		
Fiche d'engagement à renvoyer complétée et signée à votre Association Régionale Porcine		

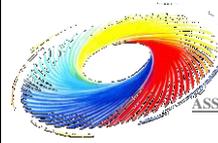
(2) Voir note en bas de page 1.

(3) Seuls les élevages engagés VPF peuvent s'engager QT. Aussi, pour vous engager à la démarche QT, vous devez vous engager en même temps à la démarche VPF.



OS PORC POITOU-CHARENTES

- organisation sanitaire -



AREPSA

ASSOCIATION REGIONALE PORCINE DE PROMOTION SANITAIRE

Médicaments couramment utilisés pour le traitement de la douleur à la castration des porcelets

Spécialités à base de MELOXICAM 5mg/ml par injection intramusculaire :

- Métacam
- Méloven
- RifenND à base de Kétoprofèn

AAP PME 2021			Eligibilité BEA - Seuls les élevages respectant les normes européennes de BEA peuvent bénéficier d'une aide pour un projet au titre du PME
Seuil dossier Prioritaire 70 points		Pour les créations d'atelier, les diagnostics et/ou attestations seront à fournir lors de la dernière demande de paiement.	Les élevages apicoles et héliques sont exonérés de cette pièce. Cf AAP
Seuil de sélection 35 points			
	Base des Plafonds 100 K€, 180 K€, 250 K€		Biosécurité
	Plafonds HVE/Bio 110 K€, 198 K€, 275 K€	Taux d'aide 40%	Pour les filières Bovins Viande ou Bovins Laits : Transmission au moment de la demande d'aide d'une attestation de réalisation soit d'un audit, soit d'un autodiagnostic soit d'une formation Biosécurité concernant l'atelier sur lequel porte le projet
	Plafonds JA/NI 115 K€, 207 K€, 287,5 K€	+10% montagne	Filières avicoles Pour les filières avicoles, porcins ou cunicoles : Transmission au moment de la demande d'aide, d'une attestation de réalisation d'un audit Biosécurité validé par la DGA (cf annexe 4 de l'AAP). Pig connect pour les ateliers porcins.
	Plafond JA/NI + HVE/BIO 125 K€, 225 K€, 312,5 K€		

IMPORTANT

- Le choix du critère se fait en fonction de l'atelier sur lequel porte la majorité (plus de 50%) des investissements
- Pour viser les points des critères "Structuration", il est obligatoire de répondre aux exigences des critères Neo Terra
 - Pour les créations d'atelier, les critères seront appréciés lors de la dernière demande de paiement

CRITERES		PTS
Mise aux normes gestion des effluents	Gestion des effluents : mise aux normes conformément à l'article 17 du R(UE) n° 1305/2013 Projet porté par une exploitation dont au moins un bâtiment d'élevage se trouve en zone vulnérable au moment de la demande d'aide et qui comprend des investissements de gestion des effluents liés aux travaux de mise aux normes relatifs au programme d'actions Nitrate en cours, d'au moins 7 000€ HT (dépenses éligibles, retenues et plafonnées)	70
Renouvellement générationnel	Projet porté par une exploitation comprenant au moins un nouvel installé (NI) ou un jeune agriculteur (JA) au moment de la demande d'aide OU Projet porté par un exploitant inscrit au Répertoire Départ Installation et ayant réalisé un « diagnostic d'exploitation à céder » dans le cadre du volet 5 du dispositif AITA (Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture) au moment de la demande d'aide	35
PACTE _ BEA Biosécurité	Construction d'un bâtiment d'élevage dédié à l'agriculture biologique OU Projet dont au moins 50% des investissements éligibles NON PLAFONNES portent sur les "Enjeux BEA - Biosécurité" au moment de la demande d'aide OU Construction d'un bâtiment d'élevage dédié une production porcine ou avicole avec un cahier des charges certifiant l'accès plein air Particularités Filière porcine Pig Connect Filière Bovin Viande Système de contention et embarquement Filière Bovin Lait CAP2R niveau 1 Filière Caprin Lait Code mutuel	70
Environnement	Bio Projet porté une exploitation engagée dans le mode de production biologique (conversion ou maintien) sur l'atelier sur lequel porte au moins 50% des investissements éligibles retenus et plafonnés au moment de la demande d'aide.	70
	Projet porté par une exploitation engagée dans une démarche de certification environnementale reconnue de niveau 3 (HVE) sur l'ensemble des ateliers de son exploitation (la certification devra être transmise au moment de la demande d'aide ou à la demande de solde)	35
	Atelier apicole Projet comportant majoritairement (au moins 50% des investissements éligibles retenus et plafonnés) des investissements sur l'atelier apicole et adhésion à un organisme de développement apicole (ADA) sur toute la durée du projet (entre la demande d'aide et la dernière demande de paiement)	35
	Projet comportant une installation de panneaux photovoltaïques* en toiture du bâtiment sur lequel porte l'investissement.	15
	Projet dont plus de 50 % des surfaces de bardages qui vont être installées sont en bois.	15
	Exploitation qui va créer une unité de micro méthanisation* pour les effluents de l'atelier sur lequel porte le dossier PME	35
	GIEE Exploitation adhérente à un GIEE au moment de la demande d'aide. Le dossier porte majoritairement (au moins 50%) sur des investissements éligibles retenus et plafonnés contribuant directement au projet porté par le GIEE.	15
Autonomie Alimentaire	Projet dont au moins 50% des investissements éligibles plafonnés portent sur la catégorie "Autonomie alimentaire"	15
Transhumance	Duplicata de la déclaration PAC feuille « Déclaration des effectifs animaux » et pour les bovins attestation EDE.	20
Diversification <i>(Non cumulable avec les points "Renouvellement générationnel")</i>	Création d'un atelier non existant sur l'exploitation au moment de la demande d'aide et sur lequel porte 100% des investissements éligibles plafonnés (Sans aucun animal présent en n-1)	35
Neo Terra (Critère par filière)		50
Critère "structuration des filières"	Pour viser le critère "Structuration" il est nécessaire de répondre aux exigences du critère Neo Terra => 50 + 20	" + " 20
Périodicité des dossiers		0

PACTE Ou Bio Ou MN (70 pts)

Néo Terra + Structuration (50 + 20)

Néo Terra + 1 critère 35 pts (HVE, Api, Micro métha, Diversification) (50 + 35)

Néo Terra + 2 critères 15/20 pts (PV, Bardage bois, GIEE, Auto Alim, Transhumance) (50 + 15 + 15/20)

2 critères 35 pts (HVE, Api, Micro métha, Diversification) (35 + 35)

1 critère 35 pts (HVE, Api, Micro métha, Diversification) + 3 critères 15/20 pts (PV, Bardage bois, GIEE, Auto Alim, Transhumance) (35 + 15 + 15 + 15/20)

ELIGIBILITE

	OUI	NON
Liées au Bien-être animal (exceptée filière Apicole)		
Attestation de contrôle par la DDecPP valide datant de moins d'un an justifiant de la conformité au BEA (rapport d'inspection RESYTAL)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résultats d'un diagnostic professionnel reconnu par la DGAL datant de moins d'un an (cf. AAP_Annexe 4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autodiagnostic reconnu par la DGAL datant de moins d'un an (cf. AAP_Annexe 4).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liées à la "Motion régionale Promouvoir la bientraitance animale" (excepté pour les atelier Bio) Se référer à l'article 4 du formulaire de demande d'aide (2.1 et 2.2)		
Pour la filière porcine : Adhésion à la charte Qualité Traçabilité (AAP_annexe 2 et 2 bis)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les filières avicoles : Ateliers de couvoir : Pas de broyage de poussins vivants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les filières avicoles : Poules pondeuses : Pas de cages individuelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liées à la Biosécurité pour les filières Bovin Viande, Bovin Lait, Volaille, Porcins, Cunicoles		
Pour les filières Bovin viande, Bovin lait		
Une attestation de formation Biosécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une attestation de réalisation de l'audit Biosécurité (cf. AAP_Annexe 4 de l'AAP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une attestation de réalisation de l'autodiagnostic Biosécurité (cf. AAP_Annexe 4 de l'AAP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les filières Volaille, Porcin, Cunicole		
Une attestation de réalisation de l'audit Biosécurité (cf. AAP_Annexe 4 de l'AAP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AAP_Annexe-4-Diagnostic Biosécurité

Tableau des diagnostics et auto-diagnostics relatif à la Biosécurité

SUPPORTS ET METHODES A UTILISER	Modèle ou document joint à L'ANNEXE III du socle "biosécurité-BEA" (sur le site du MAA à l'adresse suivante https://agriculture.gouv.fr/pacte-bio-securite-bien-etre-animal-en-elevage)	A qui s'adresser pour avoir des renseignements sur la réalisation du diagnostic	ESPECES ANIMALES CONCERNEES							
			BOVINS VEAUX	OVINS CAPRINS	PORCINS	POULES PONDEUSES	VOLAILLES Plein Air	VOLAILLES STANDARD	AUTRE VOLAILLES ET GIBIER	LAPINS
DIAGNOSTIC PROFESSIONNEL EVA	X	A votre OP ou à la Chambre d'Agriculture				X	X	X	X	X
Diagnostic et autodiagnostic PULSE ITAVI		A votre OP ou à la Chambre d'Agriculture ou à votre vétérinaire sanitaire et pour tout renseignement à l'AIRVOL isabelle.henry@landes.chambagri.fr Tél : 05 58 85 45 26				X	X		X	
AUDIT ANSP accessible au portail « Pig Connect »	X	A votre OP ou à votre Association de Défense Sanitaire Porcine : Zone Aquitaine : roxane.rossel@inpaq.fr 05 59 04 49 35 / 06 82 87 15 56 Zone Limousin : boris.boubet.gds23@reseau.gds.com 05 55 52 53 86 / 07 86 31 84 33 Zone Poitou-Charentes : arppc@na.chambagri.fr 05 49 44 74 81 / 06 07 25 06 49			X					
AUTODIAGNOSTIC OU DIAGNOSTIC GRILLE GDS	X	A votre Groupement de Défense Sanitaire	X	X						

Annexe_4_Diagnostic Bien-être animal

Tableau des diagnostics et auto-diagnostics relatif au Bien - être animal

SUPPORTS ET METHODES A UTILISER	X Modèle ou document joint à L'ANNEXE I du socle "biosécurité-BEA" (sur le site du MAA à l'adresse suivante https://agriculture.gouv.fr/pacte-bio-securite-bien-etre-animal-en-elevage)	ESPECES ANIMALES CONCERNEES								
		BOVINS VEAUX	OVINS CAPRINS	EQUIDES	PORCINS	POULES PONDEUSES	POULETS DE CHAIR	AUTRES VOLAILLES ET GIBIERS	LAPINS	ABEILLES
GRILLE D'AUTODIAGNOSTIC EN FILIERE PORCINE	X				X					
GRILLE D'AUTODIAGNOSTIC FILIERE AVICOLE	X					X Plein air	X Plein air	X Plein air		
GRILLE D'AUTODIAGNOSTIC EN FILIERE OVINE	X		X OVINS							
GRILLE D'AUTODIAGNOSTIC EN FILIERE BOVINE	X	X								
GRILLE D'AUTODIAGNOSTIC EN FILIERE CAPRINE	X		X CAPRINS							
DIAGNOSTIC PROFESSIONNEL EVA	Contactez votre OP volailles ou la Chambre d'Agriculture					X	X	X		
DIAGNOSTIC OU AUTODIAGNOSTIC PROFESSIONNEL EBENE	https://www.itavi.asso.fr/content/lapplicati-on-numerique-ebener-un-outil-simple-et-ergonomique-pour-levaluation-du-bien-etre					X	X	X	X	
DIAGNOSTIC PROFESSIONNEL BOVIWELL	Contactez votre OP ou votre conseiller Bovin Croissance ou la Chambre d'Agriculture Pilotage par INTERBEV Nouvelle-Aquitaine	X								
ÉVALUATION EQUI REGLEMENTATION DE LA FCC	Contactez l'Association des Eleveurs de Cheveaux de Nouvelle-Aquitaine gimbert.manon20@gmail.com 06 33 60 00 80					X				

Annexe 1

Attestation sur l'honneur portant sur le respect des obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables

Nom – Prénom du demandeur :

Nom – Prénom du représentant légal :

Adresse :

CP- Ville :

N° SIRET :

N° fiscal :

Votre numéro fiscal figure sur votre dernier avis d'imposition, dans le cadre intitulé "vos références". Ce numéro est composé de 1-3 chiffres suivis d'une lettre.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du ministère de l'action et des comptes publics du 21 août 2018, pris en application de l'article 3 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement :

J'atteste sur l'honneur que l'organisme / l'entreprise que je représente est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables

Je prends connaissance des informations suivantes (art. L114-8 et L114-10 du code des relations entre le public et l'administration – CRPA -) :

- L'administration se procure directement auprès d'autres administrations les informations ou données justificatives de cette attestation de l'honneur.
- Le demandeur peut exercer son droit d'accès et de rectification sur les informations et données concernées.
- En cas d'impossibilité technique à l'obtention des données directement auprès d'une autre administration, il est possible que le service instructeur les réclame au demandeur
- Les échanges entre administrations se font dans les conditions suivantes (art. L114-9 ; R114-9-5 et R114-9-6 du CRPA) :
 - Sous forme électronique, par traitement automatisé assurant la traçabilité des échanges,
 - Mise en œuvre du Référentiel Général de Sécurité (RGS)

Fait à, le

Nom, prénom et signature(s) du demandeur gérant, du représentant légal ou, pour un GAEC, de chaque associé

Cachet

FRAIS GENEREAUX		Nom de l'investissement (1 ligne par investissement)	Devis choisi par le bénéficiaire			Devis non retenus par le bénéficiaire (coût raisonnable)						Référentiel national	Cadre réservé à l'administration		
			N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis		Dépense éligible retenue (HT)	Dépense raisonnable retenue (HT) (application si nécessaire du plafond 15%)	moyen de justification du coût raisonnable (devis, référentiel) / observations
			TOTAL HT (6)										€	€	

		Montant demandé par le bénéficiaire			Montant éligible retenu	Montant raisonnable retenu	Montant raisonnable retenu
	(A) Montant total (HT du projet) (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)				€	€	
	(B) Montant total HT des dépenses identifiées PACTE		(B)/(A) en % :		€	€	(B)/(A) en % :
	(C) Montant total des dépenses du paragraphe 5.2 « Autonomie alimentaire » non plafonnées à 40 000€ de l'ANNEXE 1		(C)/(A) en % :		€	€	(C)/(A) en % :

Nom et Prénom du bénéficiaire

Date et signature

Nom et Prénom de l'agent instructeur

Date signature
OSIRIS n° :



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les
zones rurales

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



PME Nouvelle-Aquitaine V 24/03/2021

ANNEXE_GENERALE_1_DiagEnergieGES

Cahier des charges relatif à l'autodiagnostic ou diagnostic global énergie-GES des exploitations

NB/ Le terme diagnostic sera utilisé et sous entendra le terme auto-diagnostic également.

1 – Introduction

Le présent cahier des charges concerne les diagnostics énergie-GES réalisés dans les exploitations agricoles et exigés pour certains investissements dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAIE).

Il précise le contenu minimal des informations apportées par l'outil utilisé par l'exploitation diagnostiquée, apportant toute garantie de transparence et d'objectivité, ainsi que des recommandations sur la présentation des résultats.

2 – Objectif et définition du diagnostic énergie-GES

L'objectif général du diagnostic est d'établir le bilan énergétique et de gaz à effet de serre de l'exploitation. Il est réalisé dans le but d'accompagner les agriculteurs dans les choix d'investissements lui permettant une réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie, notamment la réduction de la dépendance aux énergies non renouvelables.

Il peut se concevoir comme une première étape de sensibilisation, ouvrant la voie à un diagnostic plus complet et un ensemble de démarches de progrès.

Il s'appuie sur des éléments clés de l'exploitation agricole : le cheptel et les produits animaux, l'assolement et les produits végétaux, les intrants, les pratiques de fertilisation, les bâtiments et matériels utilisés et les équipements d'économies d'énergies ou de production d'énergies renouvelables.

a- Partie énergie

D'un point de vue opérationnel, le diagnostic énergétique d'une exploitation agricole vise à élaborer un bilan de la situation énergétique globale de l'entreprise.

Le diagnostic énergie permet :

- de faire un état des lieux de la quantité d'énergie directe et indirecte consommée par l'exploitation agricole ;
- d'évaluer la performance énergétique sur la base d'indicateurs le cas échéant ; La consommation d'énergie directe est liée à l'utilisation des produits pétroliers (fioul domestique, fioul lourd, gazole non routier, gaz naturel, gaz butane – propane), de l'électricité ainsi que des lubrifiants qui y sont généralement associés dans les outils de diagnostic. Elle inclut l'énergie directe utilisée par des tiers sur l'exploitation (entreprises etc).

La consommation d'énergie indirecte comprend celle utilisée pour la fabrication des intrants (fertilisation, aliments du bétail, semences, phytosanitaires...), y compris leur transport depuis les lieux de production jusqu'à l'exploitation, et pour la fabrication du matériel et des bâtiments.

b- Partie GES

Le diagnostic GES permet :

- de faire un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre (GES), de l'exploitation agricole ;
- de faire un état des lieux du stockage et du relargage de carbone sur les terres de l'exploitation
- de se comparer à des exploitations similaires le cas échéant Les émissions de GES comprennent à minima les émissions de dioxyde de carbone, de méthane et de protoxyde d'azote dues à la consommation d'énergie, aux animaux et à la fertilisation, et au carbone des sols.

c. Données minimales à fournir :

1. Consommations totales d'énergie

Type de consommation (unités : GJ/an - % de la consommation totale- GJ/ha - GJ/unité)

Produits pétroliers et gaz

Électricité

Engrais

Aliments bétail

Autres

TOTAL consommation énergie

Production éventuelle d'énergies renouvelables

TOTAL bilan énergie

2. Emissions totales de GES

Sources d'émissions (teqCO₂/an - % des émissions totales - teqCO₂/ha teqCO₂/unité)

Énergies directes

Fabrication intrants

Fermentation entérique animaux

Stockage déjections d'élevage

Sols agricoles

TOTAL EMISSIONS BRUTES

Variation annuelle de stock carbone (sols et bois)

GES évités par les énergies renouvelables

TOTAL EMISSIONS NETTES

3 – Traitement et analyse

Une interface ad hoc permet de saisir les données d'entrée (description de l'exploitation,

énergie directe et indirecte), d'effectuer les traitements nécessaires et de fournir des résultats sous forme de tableaux et de graphiques ; dans certains cas des références régionales pour la comparaison de l'exploitation sont proposées.

Tout outil élaboré ou validé par un institut de recherche ou un institut technique reconnu qui fournit les éléments minimaux indiqués dans la présente annexe peut être utilisé. L'outil peut être régional ou national. A titre d'exemple, les logiciels Dialecte (<https://solagro.org/dialecte-util-4>), CAP'2ER ou « jediagnostiquemaferme » peuvent être utilisés.

4 – Rapport de diagnostic

Ce rapport comprendra notamment :

- le nom de l'auto-diagnostic utilisé ;
- un descriptif simplifié de l'exploitation agricole et des principaux équipements :
 - SAU
 - taille du cheptel en UGB
 - type de production majoritaire
 - production laitière annuelle si présente
- un bilan des consommations énergétiques et émissions des gaz à effet de serre de l'exploitation sur une année avec la répartition par poste cf point c.; Ces éléments devront être rassemblés sur une page, afin d'en faciliter l'extraction et la collecte.

ANNEXE_GENERALE_2_LISTEOTEX**LISTE DES ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (OTEX)**

Le choix du rattachement de l'exploitation à un OTEX est faite sur la base du chiffre d'affaires (C.A) de la ou des production(s) concernée(s) qui dépasse 2/3 du total du C.A. de l'exploitation (année N-1 par rapport à l'année de dépôt du projet)

Libellé	Code
Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées (grandes cultures)	13 (sauf 1320) + 1410 + 1420
Riz	1320
Légumes frais de plein champ	1430
Tabac	1441
Plantes à parfums, aromatique et médicinales	1660
Maraîchage (dont melon et fraise)	28
Fleurs et horticulture diverse (dont champignon, etc..)	29
Viticulture d'appellation	37
Autre viticulture	38
Arboriculture	39-1
Oléiculture	39-2
Autres fruits en cultures pérennes	39-3
Polyculture	60
Bovins lait	41
Bovins viande naisseur	42-1
Bovins viande engraisseur	42-2
Veaux de boucherie	42-4
Bovins lait et viande	43
Ovin lait	4410-1
Ovin viande	4410-2
Caprin lait	4430-1
Caprin viande	4430-2
Autres herbivores (dont chevaux)	45
Truies reproductrices	5011
Porc engraissement	5012 + 5013
Poules pondeuses	5021
Poulets de chair	50-2
Palmipèdes foie gras	50-3
Autres palmipèdes	50-4
Autres volailles	50-5
Lapins	50-6
Abeilles	8231
Autres animaux	46
Polyélevage orientation herbivore (compris chevaux)	71
Polyélevage orientation granivore	72
Grandes cultures et herbivores (polyculture élevage)	81
Autres associations (hors abeilles)	82 (sauf 8231)
Exploitations non classées	90

ANNEXE_GENERALE_3_AutoDiagAbsenceEffluents

AUTO DIAGNOSTIC DEMONTRANT L'ABSENCE TOTALE DE BESOIN D'OUVRAGE DE STOCKAGE OU DE TRAITEMENT D'EFFLUENTS D'ELEVAGE SUR L'ENSEMBLE DE L'EXPLOITATION

<p>DEMANDEUR N° SIRET : Raison sociale : Nom Prénom du porteur de projet : Adresse : CP : Ville :</p>

Projets concernés :

Projets d'investissements portant sur des bâtiments ne générant aucun effluent qui pourrait nécessiter un dispositif de stockage ou de traitement.

L'exploitation ne doit nécessiter aucun ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents d'élevage sur la totalité de ses productions animales et des sites d'élevage. Les effluents d'élevage doivent être exclusivement des fumiers compacts, non susceptibles d'écoulement, provenant d'aires paillées intégrales et pouvant être stockés au champ selon les normes en vigueur.

Aucun effluent d'élevage liquide (lisier, purin, eaux blanches, eaux vertes, eaux brunes, lixiviats de fumière, eaux de lavages d'aires souillées par des déjections) ne doit exister sur l'exploitation.

NB : le fumier compact non susceptible d'écoulement doit séjourner plus de deux mois sous les pieds des animaux pour pouvoir être stocké au champ selon les normes en vigueur.

Conclusion de l'auto diagnostic : (cf tableau à compléter au verso)	
Aucune case rouge n'est cochée. A l'issue du projet, l'exploitation ne nécessite aucun ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents d'élevage.	Diagnostic DEXEL non obligatoire.
Au moins une case rouge est cochée. A l'issue du projet, présence potentielle d'effluents d'élevage nécessitant un ouvrage de stockage ou de traitement.	Diagnostic DEXEL obligatoire.

Fait à : Le : / /

J'atteste, nous attestons l'exactitude des informations fournies dans ce document.

Signature du chef d'exploitation et pour les GAEC signature de chaque membre du GAEC

Analyse de la nécessité de disposer d'ouvrages de stockage ou de traitement des effluents pour les productions animales présentes sur l'exploitation : (cocher les cases correspondant à vos élevages)

Types d'ateliers d'élevage présents	SITUATION		
	Mettre une croix dans les cases correspondant à votre situation avant et après projet	Avant le Projet	Après le Projet
Vaches allaitantes <input type="checkbox"/>	Aire Paillée Intégrale avec fumier compact non susceptible d'écoulement > à 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'aires d'exercice raclées ou de surfaces d'aires de couchage curées avant 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'une aire de tétée utilisée en VSLM (y compris veaux rosés)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence de fumiers et/ou jus à stocker →	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Totalité du Fumier des VSLM et de l'aire de tétée mis sur l'API des vaches →	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Utilisation d'une étable entravée pour le logement de tout ou partie du troupeau (ne pas cocher cette case s'il s'agit d'un coin infirmerie abritant ponctuellement quelques animaux à isoler)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bovins à l'engrais <input type="checkbox"/>	Aire Paillée Intégrale avec fumier compact non susceptible d'écoulement > à 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'aires d'exercice raclées ou de surfaces d'aire de couchage curées avant 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Utilisation d'une étable entravée pour le logement de tout ou partie des bovins à l'engrais.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Veaux de Boucherie <input type="checkbox"/>	Nécessite toujours un ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents (y compris en API nécessité de stocker ou traiter eaux de lavage du DAL)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vaches laitières <input type="checkbox"/>	Nécessite toujours un ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents (eaux du bloc traite ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ovins Viande <input type="checkbox"/>	Aire Paillée Intégrale avec fumier compact non susceptible d'écoulement > à 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'aires d'exercice raclées ou de surfaces d'aire de couchage curées avant 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ovins lait <input type="checkbox"/>	Nécessite toujours un ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Exploitation au RSD avec dispositif de traitement validé par un SPANC → Autres situations →		<input type="checkbox"/>
Caprins Viande <input type="checkbox"/>	Aire Paillée Intégrale avec fumier compact non susceptible d'écoulement > à 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'aires d'exercice raclées ou de surfaces d'aire de couchage curées avant 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Caprins Lait <input type="checkbox"/>	Nécessite toujours un ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Exploitation au RSD avec dispositif de traitement validé par un SPANC → Autres situations →		<input type="checkbox"/>
Equins Asins <input type="checkbox"/>	En plein air intégral ou fumier compact non susceptible d'écoulement stocké au champ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'effluents à stocker dans un ouvrage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Porcs <input type="checkbox"/>	Nécessite un ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Porcs en API <input type="checkbox"/>	Porcherie en aire paillée intégrale avec fumier compact non susceptible d'écoulement > à 2 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Porcs en plein air <input type="checkbox"/>	Exclusivement fumier compact stocké au champ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'effluents à stocker dans un ouvrage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Volailles Palmipèdes <input type="checkbox"/>	Exclusivement fientes sèches ou fumier compact non susceptible d'écoulement stockés au champ (attention au respect des nouvelles règles de biosécurité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'effluents à stocker dans un ouvrage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lapins <input type="checkbox"/>	Nécessite toujours un ouvrage de stockage d'effluents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre : <input type="checkbox"/>	Préciser :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE_GENERALE_4_ATTTESTATIONHVE

 RÉGION Nouvelle- Aquitaine	ENGAGEMENT dans une démarche de CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE (niveau 3 « Haute Valeur Environnementale »)
---	---

ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE DE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE NIVEAU 3

1. Je m'engage dans une démarche de certification environnementale de niveau 3 - HVE – Haute Valeur Environnementale : HVE-Nouvelle Aquitaine, ou toute autre certification HVE
2. J'ai bien pris connaissance du cahier des charges de cette certification et des modalités et délais pour être certifié.
3. J'ai bien pris connaissance que le document prouvant la certification (certificat) devra être fourni au plus tard au moment de la demande de paiement du solde de ma demande d'aide.
4. J'ai bien pris connaissance qu'**en cas d'absence de certification, le solde de l'aide ne sera pas versé**, et les éventuels acomptes qui auraient été versés devront être remboursés.

Nom de l'exploitation :		Nom(s) et Signature(s) de l'exploitant, du gérant en cas de forme sociétaire ou tous les associés en cas de GAEC :	
-------------------------	--	--	--

IL EST RECOMMANDE AU PORTEUR DE PROJET DE SE RAPPROCHER D'UNE STRUCTURE REFERENTE HVE DÈS LE MONTAGE DE CE DOSSIER. CETTE STRUCTURE POURRA REALISER UN PREMIER DIAGNOSTIC PERMETTANT D'IDENTIFIER LES MODIFICATIONS DE PRATIQUES A ENVISAGER POUR ATTEINDRE LA CERTIFICATION.

Liste des structures référentes (mise à jour périodiquement) téléchargeable sur :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/certification-environnementale-hve-haute-valeur-environnementale-appui-aux-agriculteurs>

NEO
TERRA



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les
zones rurales



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
L'avenir
Équité
Proximité



PME Nouvelle-Aquitaine V 24/03/2021

ANNEXE_GENERALE_5_ListeDémarchesCollectivesVD

LISTE ADHESION A UNE DEMARCHE COLLECTIVE

Dans le cadre d'une activité de transformation ou commercialisation à la ferme

Démarches collectives : démarches permanentes dont l'objet porte sur la transformation et/ou la commercialisation en commun ou selon une méthode ou un cahier des charges commun. La démarche ne doit pas être spécifique à un produit.

Adhésion à une association ou structure collective (entité juridique), dont l'objet est de promouvoir, commercialiser, transformer en commun des produits agricoles locaux.

Pièce justificative : statuts de l'association et/ou cahier des charges de la démarche (à minima) et courrier d'adhésion signé du Président ou représentant légal de la structure.

Exemples de démarches répondant à la définition ci-dessus :

- Accueil Paysan
- Magasins ou boutiques de producteurs : Plaisirs fermiers (Niort, Poitiers, ...), Au bon coin Paysan à Chauvigny, March'équitable à Montmorillon, Le Vieux Bellefonds à Bellefonds, La boutique d'à côté à l'Isle Jourdain, ...
- Bienvenue à la Ferme, Marché de producteurs de Pays
- Mangeons 24
- Résalis
- Mont'plateau
- Les inévitables (23, 87, 19)
- Ateliers collectifs de découpe
- Association des Producteurs Fermiers du Pays Basque,
- Union des producteurs fermiers 64,
- AMAPP
- ...

ANNEXE_LAIT_1-1Bis_BlocTraiteBasseConso

PME Nouvelle-Aquitaine V 24/03/2021



L'original avec la partie AVANT PROJET signée est à joindre à votre dossier de demande de subvention PCAE PME.
Conservez une copie de ce document complété et signé pour la joindre à votre demande de solde après avoir complété la partie APRES PROJET.

PCAE PME Nouvelle-Aquitaine

CRITERE DE SELECTION NEOTERRA : Economies d'énergie

Projet contribuant à la réalisation d'un « bloc traite basse consommation d'énergie » Bovins Lait Caprins Lait Ovins Lait

PORTEUR DE PROJET :

Nom et prénom du porteur de projet _____ ou raison sociale : _____

Code postal _____ N° SIRET (obligatoire) : _____

Cochez la case correspondant à votre atelier d'élevage et celle correspondant à votre effectif après projet :

(les vérifications d'effectifs se feront auprès du service IPG à l'issue du projet)

- Bovins Lait** Effectif de vaches laitières à l'issue du projet : Moins de 40 Plus de 40
 Caprins Lait Effectif de chèvres laitières à l'issue du projet : Moins de 350 Plus de 350
 Ovins Lait Effectif de brebis laitières à l'issue du projet : Moins de 2 000 Plus de 2 000

Les effectifs mentionnés correspondent à un seuil de l'ordre de 300 000 litres de lait.

En dessous de 300 000 litres de lait produit annuellement, il est difficile de rentabiliser certains équipements d'économie d'énergie car le nombre de calories récupérées, qui est proportionnel au volume de lait, est insuffisant.

Liste des types d'équipements contribuant aux économies d'énergie dans le bloc traite	Situation avant projet Equipements présents (cocher Oui ou Non)		Equipements prévus dans le cadre du projet (cocher Oui ou Non)		Situation après projet Equipements qui seront présents (cocher Oui ou Non)	
	Joindre les factures ou à défaut les photos datées et légendées des équipements déjà présents					
Prérefroidisseur	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Récupérateur de chaleur sur le tank	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Pompe à chaleur (chauffe-eau thermodynamique)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Chauffe-eau solaire	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Pompe à vide équipée d'un variateur de vitesse	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Eclairage basse consommation*	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Condenseur du tank dans un endroit aéré	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Sous compteur électrique pour le bloc traite	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

* Eclairage basse consommation : pour l'existant il ne doit pas y avoir de lampes ou tubes à incandescence

Pour les équipements prévus les devis doivent clairement mentionner qu'il s'agit de systèmes d'éclairage correspondant à un label ou une norme basse conso

AVANT PROJET

J'atteste (nous attestons) l'exactitude des informations fournies dans ce document.

Engagement sur l'honneur relatif aux équipements du bloc traite :

Je soussigné _____ Représentant l'exploitation _____ ,

m'engage à ce que au plus tard au moment de la demande de solde PCAE PME,

le bloc traite de l'exploitation comporte les éléments repérés par un **Oui** dans la colonne "Situation après projet".

Fait le À

Signature (de tous les associés si GAEC)

APRES PROJET

Je soussigné _____ Représentant l'exploitation _____ , déclare sur l'honneur :

Que les équipements mentionnés dans la colonne situation après projet sont bien présents dans le bloc traite.

Les factures transmises pour le dossier de solde PCAE PME, attestent de la réalisation des investissements prévus dans le cadre du projet.

Fait le À

Signature (de tous les associés si GAEC)

ANNEXE_BL_3_NoticeCAP2ER

BOVIN LAIT FICHE D'INFORMATION SUR LES DIAGNOSTICS CAP2ER

CAP'2ER® (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Elevage de Ruminants)

La préservation de l'environnement (changement climatique, qualité de l'eau, stockage de carbone, maintien de la biodiversité ...) représente un enjeu pour les filières de ruminants.

CAP'2ER®, outil développé par l'IDELE, permet aux acteurs de l'élevage herbivore d'évaluer l'empreinte environnementale d'une exploitation et d'identifier des marges de progrès.

CAP'2ER permet de déterminer :

Les contributions positives de l'exploitation



Les impacts sur l'environnement



Les performances économiques et le travail (uniquement avec CAP'2ER Niveau 2)

**CAP'2ER®, un outil à deux niveaux**

- **CAP'2ER® Niveau 1 pour SENSIBILISER** : Un outil pédagogique qui peut être utilisé en auto évaluation par les éleveurs. Son objectif est de sensibiliser et de réaliser une première évaluation rapide des performances environnementales à l'échelle de l'atelier d'élevage de ruminants de l'exploitation.



- **CAP'2ER® Niveau 2 pour AGIR** : Un outil d'aide à la décision réalisé par des conseillers/techniciens agréés, dont l'objectif est de réaliser une évaluation fine de l'empreinte environnementale à l'échelle de toute l'exploitation, d'identifier des marges de progrès et de construire des plans d'action.



Comment réaliser un CAP2ER Niveau 1 :

Il peut être réalisé en autodiagnostic en ligne sur le site internet : <http://cap2er.fr/Cap2er/> ou avec l'aide d'un technicien.



Éleveurs, techniciens, étudiants, grand public ...

Avec CAP'2ER®, réalisez en ligne et en quelques minutes l'évaluation environnementale d'une exploitation de ruminants :

1 Je renseigne mes données

2 Je lance le calcul

3 Je positionne l'exploitation

➔ Lancer un diagnostic CAP'2ER

- Cliquez sur **Lancer un diagnostic CAP'2ER** et renseignez les informations demandées le plus précisément possible.

NB : vous n'avez pas besoin de créer un compte.

- Vérifiez la cohérence des informations que vous avez saisies et vous pouvez modifier certaines données qui sont renseignées automatiquement.



- Ensuite cliquez sur **Validation OK** en bas à gauche de l'écran pour voir apparaître

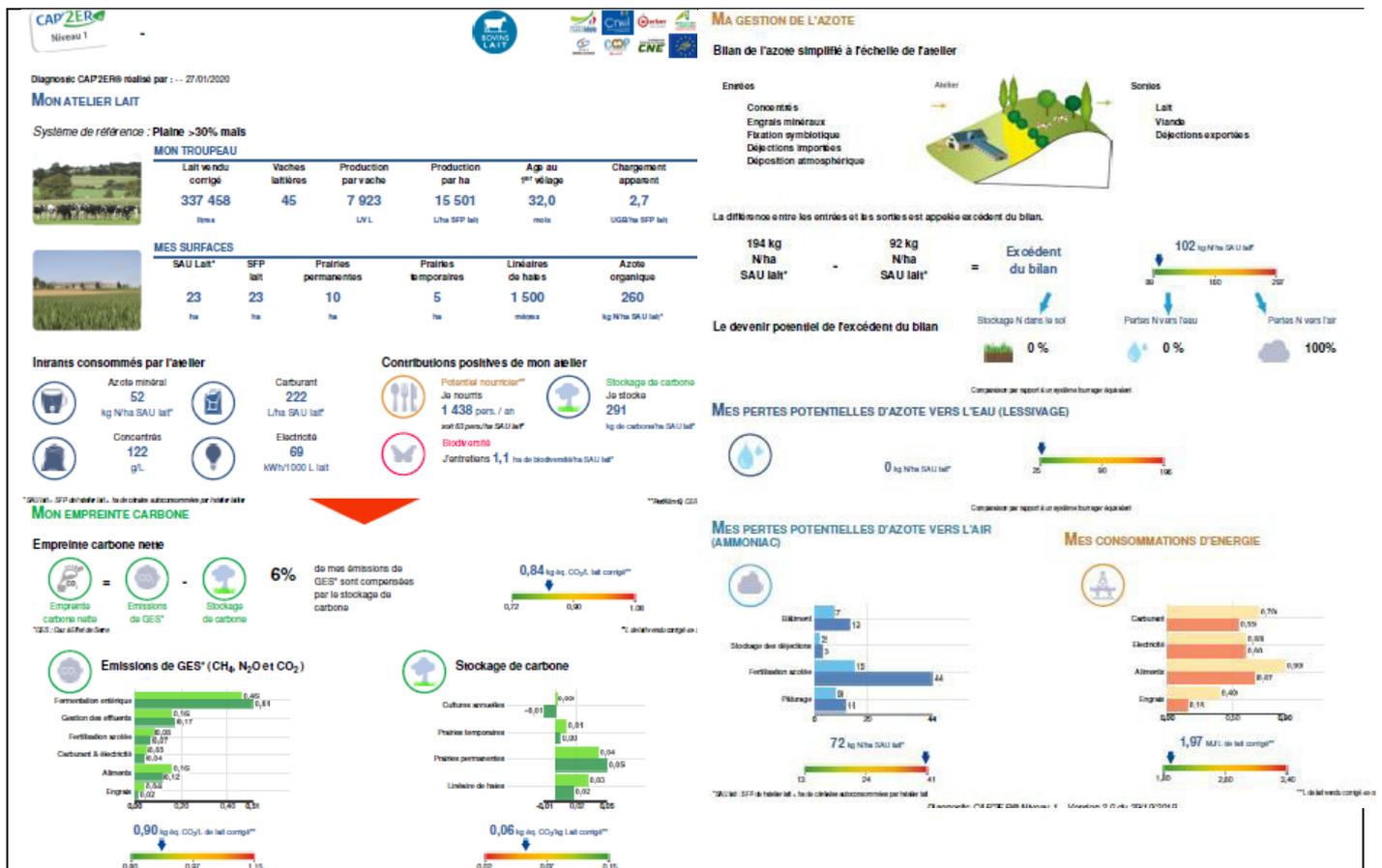
Clore la collecte des données

- Puis cliquez sur

- Le bilan de votre CAP'2ER niveau 1 s'affiche.

ATTENTION IL FAUT L'IMPRIMER ET/OU LE SAUVEGARDER EN FORMAT PDF CAR IL NE SERA PAS ENREGISTRÉ SUR LE SITE.

Si des éléments vous semblent incohérents vous pouvez recommencer l'opération



Comment réaliser un CAP2ER Niveau 2 ou méthode équivalente validée dans le cadre de la démarche Ferme Laitière Bas Carbone (FLBC) :

L'intervention doit être réalisée par un technicien agréé.

C'est un diagnostic beaucoup plus complet et plus précis que le diagnostic CAP2ER Niveau 1.

- **Une présentation en 11 pages contenant :**

- 1. Présentation de l'exploitation et des ateliers animaux présents
- 2. Bilan environnemental et sources d'émissions de GES
- 3. Gestion de l'azote
- 4. Résultats GES de l'atelier bovin lait
- 5. Autres résultats environnementaux de l'atelier bovin lait
- 6. Performances techniques de l'atelier bovin lait
- 7. Résultats GES de l'atelier bovin viande
- 8. Autres résultats environnementaux de l'atelier bovin viande
- 9. Performances techniques de l'atelier bovin viande
- 10. Résultats économiques et conditions de travail, notes diverses
- 11. Plan d'action

Il peut déboucher sur un plan d'action permettant de prendre des engagements de réduction de l'empreinte carbone de l'exploitation et ainsi de s'engager dans la démarche FLBC « Ferme Laitière Bas Carbone »

La ferme laitière bas carbone

est une **démarche de filière** qui accompagne les éleveurs laitiers dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre à partir d'un diagnostic individualisé. **Chaque éleveur peut choisir les leviers d'action adéquats à son exploitation et à ses objectifs.**

Ce projet qui engage la filière dans la lutte contre le changement climatique, fédère les éleveurs, les coopératives, les industriels, ainsi que les organismes de conseil.



Pour tous renseignements sur les diagnostics CAP'2ER et la démarche Ferme Laitière Bas Carbone vous pouvez vous adresser à :

Votre laiterie

Votre contrôleur laitier ou votre conseiller d'élevage laitier BTPL

Un conseiller production laitière de votre Chambre d'Agriculture

L'interprofession laitière de Nouvelle-Aquitaine : 05 49 44 74 80

NEO
TERRA



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les
zones rurales

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION



PME Nouvelle-Aquitaine V 24/03/2021

ANNEXE_BL_4_STRUCTURESCLBOVIN

LISTE DES STRUCTURES AGREES EN CONTROLE LAITIER OFFICIEL (BOVIN LAIT)

(à consulter également sur le site du ministère)

Département	Organisme	Nom	Tel.
16	ECEL	COPAvenir	05 49 44 24 54
17	ECEL	Seenovia	02 51 41 93 93
19	ECEL	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CORREZE	05 55 21 55 57
23	ECEL	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE	05 55 61 50 00
24	ECEL	DORDOGNE CONSEIL ELEVAGE	05 53 35 88 03
33	ECEL	SYNDICAT DE CONTRÔLE LAITIER DE LA GIRONDE	05 56 79 64 08
40	ECEL	LANDES CONSEIL ELEVAGE	05 58 85 45 06
47	ECEL	CHAMBRE D'AGRICULTURE - ECEL 47	05 53 77 83 52
64	ECEL	PERFORMANCE ÉLEVAGE 64	05 59 80 70 15
79	ECEL	S.A.P.E.R.F.E.L.	05 49 78 66 64
86	ECEL	COPAvenir	05 49 44 24 54
87	ECEL	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE VIENNE	05 87 50 40 33

PME Nouvelle-Aquitaine V 24/03/2021

ANNEXE_BL_5_AttestationBiosecurite**ATTESTATION BIOSECURITE ATELIER BOVIN***(cochez la ou les cases correspondant à votre situation)*

Types d'atelier(s) bovin(s) sur lequel porte le projet d'investissement et la formation ou l'audit ou l'autodiagnostic Biosécurité :

 Bovins Viande Bovins Lait Veaux de Boucherie**Identification de l'exploitation :**

Raison sociale de l'exploitation : _____

Adresse :

Code postal |__|__|__|__|__| Commune :

N° SIRET (obligatoire) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

 Réalisation d'une formation Biosécurité :

Nom de la formation (sujet/objet) : _____

Nom de l'organisme réalisateur : _____ Adresse : _____

Dates de la formation : _____ Lieux : _____

Fait le : __/__/__ à : _____

**Cachet et signature d'un représentant de l'organisme formateur
(Ou joindre l'attestation de formation délivrée par l'organisme formateur)** **Réalisation d'un audit Biosécurité :***(L'audit réalisé doit être conservé sur l'exploitation et être présenté en cas de contrôle).*

Nom de la méthode d'audit : _____

Nom du technicien qui a réalisé l'audit : _____

Nom de l'organisme : _____ Adresse : _____

Date de l'audit : _____

Fait le : __/__/__ à : _____

**Signature de l'intervenant et Cachet de l'organisme
(Ou joindre une attestation d'audit biosécurité délivrée par l'organisme)** **Réalisation d'un autodiagnostic Biosécurité :***(L'autodiagnostic réalisé doit être conservé sur l'exploitation et être présenté en cas de contrôle).*

Nom de la méthode d'autodiagnostic biosécurité : _____

Date de réalisation de l'autodiagnostic : _____

Fait le : __/__/__ à : _____

**Signature du chef d'exploitation et pour les GAEC signature de chaque membre du GAEC
(Ou joindre une attestation d'audit biosécurité délivrée par l'organisme)**



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les
zones rurales



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité



PME Nouvelle-Aquitaine V 24/03/2021

ANNEXE_CL_1_PILOTAGE TROUPEAU CAPRIN

CAHIER DES CHARGES DE L'APPUI « PILOTAGE DU TROUPEAU CAPRIN » ET EXEMPLE DE CONTRAT INDIVIDUEL

1. CAHIER DES CHARGES

OBJECTIFS :

- Vérifier la cohérence du système d'élevage caprin
- Améliorer la productivité laitière
- Maîtriser le coût alimentaire

CONTENU :

1 visite de diagnostic et 3 visites d'appui technique, pour accompagner l'éleveur sur toute la lactation
L'appui est réalisé par un **conseiller spécialisé caprin**

Durée maximum : 12 mois

Le contrôle de performance (au moins 4 passages) est recommandé pour disposer de données fiables pour le pilotage du troupeau, mais n'est pas obligatoire. Les éleveurs qui ne sont pas adhérents au contrôle laitier seront sensibilisés à l'intérêt du contrôle laitier pour être plus performants. Une visite conjointe avec le contrôle laitier peut être réalisée dans cette finalité.

THEMATIQUES ABORDEES :

- Production laitière :

- . Production laitière par chèvre
- . Composition et qualité du lait
- . % lait d'hiver

- Alimentation :

- . Assolement
- . Prairies et fourrages
- . Ration au tarissement et au pic de lactation. Ajustement de l'alimentation en fonction de la production laitière.
- . Regard neutre sur le système d'alimentation

- Conduite de l'élevage :

- . Génétique et reproduction
- . Elevage des chevrettes
- . Lots
- . Sanitaire
- . Efficacité alimentaire
- . Bâtiments, matériel
- . Travail

2. EXEMPLE DE CONTRAT INDIVIDUEL

Logo structure

CONTRAT INDIVIDUEL APPUI PILOTAGE DU TROUPEAU CAPRIN

Entre

Exploitation : Raison sociale :

Prénom : NOM :

Domiciliée à :

Téléphone / email :

Et

La structure

représentée par le technicien caprin

Il est convenu ce qui suit :

La structure s'engage à

Après demande initiale de l'exploitant(e), **La structure** mobilise son technicien caprin pour la réalisation d'une prestation d'appui technique individuel.

La prestation d'appui technique individuel repose sur la réalisation d'un diagnostic individuel global de l'exploitation caprine (se situer, faire mieux), qui déclenche ensuite un programme de visites individuelles. Soit au total 4 visites / an (1 visite de diagnostic + 3 visites techniques), sur une durée maximale de 12 mois.

Les visites techniques, à la demande de l'exploitant(e), pourront porter sur les différentes thématiques suivantes : production laitière, alimentation, conduite de l'élevage.

Après chaque visite en élevage, le technicien produit un compte de rendu de sa visite, détaillant la nature des conseils formulés. La prestation inclut une assistance téléphonique et mail pour le suivi.

Pour l'ensemble des thématiques abordées, le technicien préconise et formule un ou des conseils.

La structure garde pour objectif de faire progresser techniquement l'exploitant(e) pour qu'il (elle) puisse en dégager un revenu optimum en fonction de ses spécificités (système alimentaire, génétique, ...).

Pour la thématique spécifique de l'alimentation, le technicien ne décide pas du choix de fournisseurs d'aliments pour l'exploitant(e). L'exploitant(e) travaille avec le fournisseur de son choix. Le technicien intervient sur la proposition de distribution d'une ration à partir d'aliments achetés par l'exploitant(e) à son fournisseur (le cas échéant). Le calcul de ladite ration se fait à partir des valeurs alimentaires fournies par le fournisseur et qui figurent sur l'emballage.

L'exploitant s'engage à

Tout exploitant (e) souhaitant bénéficier d'un accompagnement technique (visite en élevage) sollicite directement le technicien par téléphone, en fonction de son planning.

L'exploitant(e) reste maître de ses choix et de ses décisions. Il (elle) met lui (elle)-même en application le conseil formulé sur son élevage.

Fait à.....

Le

L'exploitant

Le technicien caprin

Le responsable de la structure



Liste des structures agréées au contrôle laitier Caprin

Dpt	Organisme	Nom	Adresse	Tel.	Email
16	ECEL	COPAvenir	Logis de la Tourette, 16400 La Couronne	05 49 44 24 54	accueil@copavenir.fr
17	ECEL	Seenovia	Les Rochettes, CS10015, 85036 La Roche-sur-Yon Cedex	02 51 41 93 93	accueil@atlantic-conseil-elevage.fr
19	ECEL	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CORREZE	Service Productions Animales et Végétales, Contrôle Laitier, Immeuble Consulaire du Puy Pincon BP 30, 19001 Tulle Cedex	05 55 21 55 57	cl19@arsoe-soual.com
23	ECEL	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE	Service Contrôle Laitier, 8 avenue d'Auvergne, CS 60089, GUERET Cedex	05 55 61 50 00	controle.laitier@creuse.chambagri.fr
24	ECEL	DORDOGNE CONSEIL ELEVAGE	Boulevard des saveurs, Cré@vallée Nord, Coulounieix, 24060 Perigueux Cedex 9	05 53 35 88 03	controle.laitier@elevation24.com
33	ECEL	SYNDICAT DE CONTRÔLE LAITIER DE LA GIRONDE	17 cours Xavier Arnoz, CS 71305, 33082 Bordeaux Cedex	05 56 79 64 08	elevation@girond.chambagri.fr
40	ECEL	LANDES CONSEIL ELEVAGE	Cité Galliane, B.P. n° 279, 40005 MONT DE MARSAN CEDEX	05 58 85 45 06	ctr-performance@landes.chambagri.fr
47	ECEL	CHAMBRE D'AGRICULTURE - ECEL 47	Cité Galliane, B.P. n° 279, 40005 MONT DE MARSAN CEDEX	05 53 77 83 52	controle-laitier@lot-et-garonne.chambagri.fr
64	ECEL	PERFORMANCE ÉLEVAGE 64	Performance Lait 64 - Chambre d'Agriculture, 124 bld Tourasse, 64078 Pau Cedex	05 59 80 70 15	f.marque@pa.chambagri.fr
79	ECEL	S.A.P.E.R.F.E.L.	228 rue d'Androlet, 79410 Echire	05 49 78 66 64	saperfel.cl.79@wanadoo.fr
86	ECEL	COPAvenir	2137 route de Chauvigny, 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR	05 49 44 24 54	accueil@copavenir.fr
87	ECEL	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE VIENNE	Service Contrôle Laitier, SAFRAN, 2 avenue Georges Guingouin, CS 80912 PANAZOL, 87017 Limoges Cedex 1	05 87 50 40 33	mariechristine.caillaud@haute-vienne.chambagri.fr

Dpt	Organisme	Nom	Tel.
16	ECEL	COPAvenir	05 49 44 24 54
17	ECEL	Seenovia	02 51 41 93 93
19	ECEL	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CORREZE	05 55 21 55 57
23	ECEL	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE	05 55 61 50 00
24	ECEL	DORDOGNE CONSEIL ELEVAGE	05 53 35 88 03
33	ECEL	SYNDICAT DE CONTRÔLE LAITIER DE LA GIRONDE	05 56 79 64 08
40	ECEL	LANDES CONSEIL ELEVAGE	05 58 85 45 06
47	ECEL	CHAMBRE D'AGRICULTURE - ECEL 47	05 53 77 83 52
64	ECEL	PERFORMANCE ÉLEVAGE 64	05 59 80 70 15
79	ECEL	S.A.P.E.R.F.E.L.	05 49 78 66 64
86	ECEL	COPAvenir	05 49 44 24 54
87	ECEL	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE VIENNE	05 87 50 40 33

ANNEXE_CL_4-4Bis_Nurserie

V 24/03/2021



L'original avec la partie AVANT PROJET signée est à joindre à votre dossier de demande de subvention PCAE PME.
 Conservez une copie de ce document signé pour la joindre à votre demande de solde après avoir complété la partie APRES PROJET.

CRITERE DE SELECTION NEOTERRA : Amélioration des conditions de vie des animaux
 Cahier des charges pour la création ou l'aménagement d'une nurserie respectant les recommandations de bien-être animal

PORTEUR DE PROJET

Nom et prénom : _____ ou raison sociale : _____

CODE POSTAL : _____ SIRET : _____

Le projet peut comporter des investissements sur la phase lactée et / ou le post sevrage.
 A l'issue du projet, les critères du cahier des charges devront être respectés sur toutes les catégories d'animaux logés dans la nurserie.
 Le plan fourni et la description du projet indiqueront le nombre d'animaux de chaque catégorie pouvant être logés dans la nurserie.

Critères			Situation avant projet Respect des critères cochez oui ou non	Situation après projet Respect des critères cochez oui ou non
Catégorie d'animaux	Aire de vie par animal	Longueur d'auge		
Chevreaux - chevrettes 0 à 3 mois	≥ 0,25 m2		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Chevrettes 3 à 10 mois	≥ 1 m2	≥ 25 cm	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Ventilation	Dynamique	Présence d'un extracteur d'air qui fonctionne	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	ou Statique	Présence d'entrée et de sortie d'air	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Jus et des eaux souillées en phase lactée	A aucun moment on ne constate d'écoulement		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Eclairage naturel	Présence d'un éclairage naturel et possibilité de lire en plein jour un journal dans le bâtiment avec la lumière naturelle		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Isolation	Obligatoire en phase lactée, conseillée en post sevrage		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

AVANT PROJET

J'atteste (nous attestons) l'exactitude des informations fournies dans ce document.
 Engagement sur l'honneur relatif à la nurserie
 Je soussigné Représentant l'exploitation ,
 m'engage à ce que au plus tard au moment de la demande de solde PCAE PME,
 la nurserie de l'exploitation respect le présent cahier des charges

Fait le À
 Signature (de tous les associés si GAEC)

APRES PROJET

Je soussigné Représentant l'exploitation ,
 déclare sur l'honneur que la nurserie de l'exploitation respecte le présent cahier des charges
 Les factures transmises pour le dossier de solde PCAE PME, attestent de la réalisation des investissements prévus dans le cadre du projet.

Fait le À
 Signature (de tous les associés si GAEC)

NEO
TERRA



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les
zones rurales

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



ANNEXE_CV_1_AttestationCharteEngraissement

Modèle téléchargé sur le site de la charte par l'éleveur à l'issue de son auto évaluation pour adhérer en ligne.

CHARTER INTERPROFESSIONNELLE FILIERE CHEVREAU

ATTESTATION D'ENGAGEMENT

A l'attention de **Bouton Jean Luc**, responsable de **BOUTON**

La section caprine Interbev certifie que

vous êtes signataire de la Charte Interprofessionnelle Filière Chevreau pour **BOUTON**.

Cette signature atteste de votre engagement à mettre en œuvre de bonnes pratiques en élevage et nous vous en remercions vivement.

Cet engagement est valable **3 ans** à compter du **22/01/2020**

Fait à Paris, le 22/01/2020

La section caprine d'Interbev



Certifie que l'exploitation mentionnée ci-dessus détient les types d'ateliers porcins suivants avec un mode d'élevage plein air : *(cocher les cases correspondant aux ateliers présents sur l'exploitation)*

- atelier plein-air : naissage < 4 semaines
- atelier plein-air : naissage >= 4 semaines
- atelier plein-air : truies gestantes
- atelier plein-air : Post-sevrage
- atelier plein-air : Engraissement

Attestation délivrée Le :/...../..... à :

Signature du technicien et cachet de l'organisme qui a réalisé le Pig Connect :

ANNEXE_Porcin_3_ListeOrganismesRéférencésDiagBEB

V 24/03/2021

PCAE PME Nouvelle-Aquitaine

NEO
TERRA



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les
terres rurales



Liste des organismes réalisant des diagnostics BEBC en élevages porcins (Liste non exhaustive)

Maj le 15/06/2020

Organisme	Adresse 1	Adresse 2	CP	Ville
CAP 16	B.P. 30024	Les Viviers	16260	CHASSENEUIL/BONNIEURE
COOPERL ARC ATLANTIQUE	ZI Evre et Loire		49600	BEAUPREAU
FIPSO COOPERATIVE	Zone Artisanale Gaston Fébus	9 rue Pierre Bourdieu	64160	MORLAAS
LUR BERRI	Route de Sauveterre		64120	AICIRITS
EXPALLIANCE	Sabaties		47150	MONFLANQUIN
ALLIANCE PORCI D'OC - APO	Parc d'Activités d'Arsac		12850	STE RADEGONDE
CAPEL-PAÏSO	267 avenue Pierre Sépard	B.P. 119	46002	CAHORS CEDEX
CIRHYO	142 Avenue Kennedy		03100	MONTLUCON
GPP CAVAC	12 Boulevard Réaumur		85001	LA ROCHE SUR YON CEDEX
PORC ARMOR EVOLUTION	2 Impasse Monge	ZI Sud-Très-Le-Bois	22605	LOUDEAC CEDEX
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES DEUX-SEVRES	Les Ruralies	CS 80004	79231	PRAHECQ
BARUS ELEVAGE-CONSEIL SARL	4 route de Montardon	BP 50135	64135	SERRES-CASTET
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES	Cité Galliane	BP 279	40005	MONT DE MARSAN
BELLANE	15 Rue du Grand Rosé	CS 60112	79103	THOUARS

ANNEXE_Porcins_4_DiagBEBEBC PCEA PME Nouvelle-Aquitaine



DIAGNOSTIC

BEBEBC



PCEA PME Nouvelle-Aquitaine

POURQUOI REMPLIR CE DIAGNOSTIC ?

Pour prouver que les investissements projetés dans vos bâtiments permettent bien de respecter les objectifs de résultat de la démarche BEBC (Bâtiment d'Élevage Basse Consommation). Ce critère est pris en compte dans la grille de sélection des projets dans le cadre du PCEA en Nouvelle-Aquitaine.

COMMENT REMPLIR CE DIAGNOSTIC ?

Vous devez remplir une fiche par stade physiologique et type de bâtiment (ancienneté et matériaux de construction).

Par exemple, si vous souhaitez faire des investissements dans un même bâtiment qui concerne les maternités et les post-sevrage, vous devez remplir une fiche pour les maternités et une autre pour les post-sevrage.

À l'inverse, si vous souhaitez rénover des salles concernant un même stade physiologique, mais réparties dans des types de bâtiments différents, vous devez faire une fiche par type de bâtiment.

QUAND FAIRE CE DIAGNOSTIC ?

Le diagnostic doit être fourni avec le dossier de demande d'aides dans le cadre du PCEA, signé par l'éleveur et son technicien.

Il doit à nouveau être validé et signé, voire modifié si les types d'investissements ont évolué, au moment de la demande de versement de l'aide. Ce document doit ainsi être fourni dans le dossier final avec les factures.

COMMENT FAIRE L'ETAT DES LIEUX ?

Il vous suffit d'aller sur la fiche correspondant au bon stade physiologique, et de remplir la colonne "Votre bâtiment aujourd'hui". Il s'agit d'une description simple de votre bâtiment et de ses principales caractéristiques.

COMMENT CALCULER LE COEFFICIENT U RELATIF A L'ISOLATION ?

Il vous suffit de vous référer à la fiche "isolation" (dernier onglet), qui vous donne les coefficients U des principaux matériaux isolants utilisés en agriculture.

COMMENT INDIQUER LES INVESTISSEMENTS PREVUS ?

Il vous suffit de faire une croix (X) dans la colonne intitulée "Investissements choisis (cocher la case)". Le pourcentage de réduction des consommations d'énergie, associé à la mise en place de l'équipement, s'affichera alors automatiquement dans la colonne "Pourcentage de réduction obtenu". Les pourcentages de réduction s'additionnent. Dans le bas de la page, un indicateur vous précise si le bâtiment est ou non BEBC, en fonction du niveau de performance des investissements choisis. Si les investissements ne permettent pas d'obtenir le niveau d'exigence BEBC, alors la majoration du taux d'aides ne pourra pas s'appliquer.

QUELS ORGANISMES ET TECHNICIENS PEUVENT REALISER CE DIAGNOSTIC ?

La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine tient à jour une listes d'organismes et techniciens référencés pour réaliser les diagénergie BEBC dans les ateliers porcins.

Le tableau ci-dessous donne quelques valeurs de U pour les principaux matériaux utilisés dans les bâtiments d'élevage :

Panneau béton isolé				
Epaisseur en mm	150	200		
U en w/(m ² .°C)	0,57	0,41		
Brique monolithe isolée				
Epaisseur en mm	200	300		
U en w/(m ² .°C)	0,44	0,38		
Mousse de polyuréthane				
Epaisseur en mm	30	40	50	60
U paroi en w/(m ² .°C)	0,62	0,45	0,39	0,32
U plafond en w/(m ² .°C)	0,75	0,55	0,47	0,39
Polystyrène extrudé				
Epaisseur en mm	30	40	50	60
U paroi en w/(m ² .°C)	0,78	0,61	0,49	0,42
U plafond en w/(m ² .°C)	0,95	0,74	0,60	0,51
Laine minérale				
Epaisseur en mm	50	75	100	200
U paroi en w/(m ² .°C)	0,53	0,36	0,27	0,14
U plafond en w/(m ² .°C)	0,64	0,44	0,33	0,17

En pratique pour un bâtiment BEBC

Les valeurs ci-dessous sont présentées pour les conditions climatiques constatées en moyenne dans les Pays de la Loire.

Sol	Stade physiologique	Toiture	Murs
Sol abondamment paillé	Maternité	1	1,2 à 1,5
	Post-sevrage		
	Engraissement		
	Reproducteurs		
Gisoir bétonné et isolé + aire à déjections	Maternité	0,5	0,8
	Post-sevrage	0,8	1
	Engraissement		
	Reproducteurs		
Caillebotis intégral	Maternité	0,4	0,6
	Post-sevrage	0,6	0,8
	Engraissement		
	Reproducteurs		

Source : Guide du bâtiment d'élevage à énergie positive (BEBC+)



L'original avec la partie AVANT PROJET signée est à joindre à votre dossier de demande de subvention PCAE PME.
Conservez une copie de ce document complété et signé pour la joindre à votre demande de solde après avoir complété la partie APRES PROJET.

PCAE PME Nouvelle-Aquitaine

CRITERE DE SELECTION NEOTERRA : Bâtiment Veaux de Boucherie Economies d'énergie avec lumière naturelle

Filière Veaux de boucherie

PORTEUR DE PROJET :

Nom et prénom du porteur de projet _____ ou raison sociale : _____

Code postal |__|__|__|__|__| N° SIRET (obligatoire) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Liste des types d'équipements qui devront obligatoirement être présents dans le bâtiment sur lequel porte les investissements à l'issue du projet.	Situation avant projet Equipements présents (Oui ou Non) Joindre les factures ou à défaut les photos datées et légendées des équipements déjà présents	Equipements prévus dans le cadre du projet (Oui ou Non) A identifier sur les devis	Situation après projet Equipements qui seront présents (Oui ou Non)
- Ventilation dynamique (1) : ventilateurs économes en énergie, systèmes de régulation de la ventilation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Eclairage artificiel (2) : éclairage basse consommation (LED, tubes fluorescents...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Chauffage de l'eau (80 degrés) : système performant Equipement récent de chauffage de l'eau (moins de 5 ans) ou présence d'un système de préchauffage de l'eau (solaire, échangeur thermique ...) ou utilisation d'une chaudière à biomasse Dans tous les cas la cuve à eau chaude doit être isolée	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Isolation bâtiment : isolation des plafonds supérieure ou égale à 40mm si polystyrène extrudé (XPS) ou équivalent	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
- Eclairage naturel (3) : éclairage par vitrages ou panneaux translucides isolés situés en parois	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

- (1) Joindre la fiche fournisseur faisant clairement apparaître qu'il s'agit d'un équipement économe en énergie
- (2) Eclairage basse consommation : pour l'existant il ne doit pas y avoir de lampes ou tubes à incandescence
Pour les équipements prévus les devis doivent clairement mentionner qu'il s'agit de systèmes d'éclairage correspondant à un label ou une norme d'économie d'énergie
- (3) Pour juger de l'efficacité de l'éclairage naturel, on considère qu'il est possible de lire le journal à l'intérieur du bâtiment en plein jour

AVANT PROJET

J'atteste (nous attestons) l'exactitude des informations fournies dans ce document.

Engagement sur l'honneur relatif aux équipements du bâtiment Veaux de Boucherie :

Je soussigné _____ Représentant l'exploitation _____ ,

m'engage à ce que au plus tard au moment de la demande de solde PCAE PME,

le bâtiment Veaux de Boucherie sur lequel porte le projet, comporte les éléments repérés par un **Oui** dans la colonne "Situation après projet".

Fait le À
Signature (de tous les associés si GAEC)

APRES PROJET

Je soussigné _____ Représentant l'exploitation _____ , déclare sur l'honneur :

Que les équipements mentionnés dans la colonne situation après projet sont bien présents dans le bâtiment Veaux de Boucherie sur lequel porte le projet.

Les factures transmises pour le dossier de solde PCAE PME, attestent de la réalisation des investissements prévus dans le cadre du projet.

Fait le À
Signature (de tous les associés si GAEC)



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les
zones rurales



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



PME Nouvelle-Aquitaine V 24/03/2021

ANNEXE_VM_1_AttestationAuditBiosecurite

ATTESTATION DIAGNOSTIC BIOSECURITE ATELIER AVICOLE

(cochez la ou les cases correspondant à votre situation)

Types d'atelier(s) avicole(s) sur lequel porte le projet d'investissement et la formation ou l'audit ou l'autodiagnostic Biosécurité :

Volailles de chair Poules pondeuses Couvoir Espèce(s) : _____

S'agit-il d'un mode d'élevage « Plein Air » ou « Liberté » : Oui Non

Identification de l'exploitation :

Raison sociale de l'exploitation : _____

Adresse :

Code postal |_|_|_|_|_| Commune :

N° SIRET (obligatoire) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Réalisation d'un diagnostic Biosécurité par un intervenant :

(L'audit réalisé doit être conservé sur l'exploitation et être présenté en cas de contrôle).

Méthode de diagnostic biosécurité : Evaluation EVA Evaluation PULSE

Si Autre méthode de diagnostic préciser : _____

Nom du technicien qui a réalisé le diagnostic : _____

Nom de l'organisme : _____ Adresse : _____

Date du diagnostic : _____

Fait le : __/__/__ à : _____

Signature de l'intervenant et Cachet de l'organisme

(Ou joindre une attestation d'audit biosécurité délivrée par l'organisme)

POULES PONDEUSE

ATTESTATION D'INDICATIF DE MARQUAGE CODE 1 « Elevage plein air »

Identification du signataire de l'attestation :

Je soussigné,, agissant en qualité de représentant de l'EDE* ou de la DDPP* du département,
.....

Certifie que le(s) indicatif(s) de marquage des œufs pour le(s) atelier(s) de production rattaché(s) à cette exploitation
est(sont) : ; ;

**Le premier chiffre est le code qualifiant le mode d'élevage, si ce code est 1 il s'agit d'un atelier d'élevage de poules
pondeuses en plein air.**

Attestation délivrée Le :/...../.....

Signature du représentant de l'EDE ou de la DDPP et cachet :

* ODG : Organisme de Défense et de Gestion

* SIQO : Signes d'Identification de l'Origine et de la Qualité

* EDE : Etablissement Départemental de l'Elevage

* DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations

NEO
TERRARÉGION
Nouvelle-
AquitaineUNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les
terres ruralesMINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATIONFRANCE
RELANCEAGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

23/01/2020

ANNEXE_VM_3_ListeOrganismesRéféréncésDiagBEB

V 24/03/2021

**LISTE PROVISOIRE DES ORGANISMES REFERENCES POUR LES DIAGNOSTICS BEBC
DANS LE CADRE DU PCAE PME NOUVELLE-AQUITAINE**

MAJ 23/01/2020

Nom	Prénom	Structure	mail
AUBINEAU	TONY	Bellavol	tony.aubineau@ldc.fr
SARRAZIN	Freddy	CAILLES ROBIN	freddy.sarrazin@cailles-robin.fr
BROSSET	Jean-Francois	CAP ELEVAGE	jean-françois.brosset@nutriciab.fr
BEAUPERE	Pascal	CAVAC	p.beaupere@cavac.fr
AUGUIN	Emmanuel	ERNEST SOULARD	emmanuel.auguin@soulard.fr
TRANCHET	Jean-Philippe	Ets BODIN	jptranchet@bodinbio.fr
GEINDREAU	Jean-Marie	FERMIERS D'ANCENIS	jmgeindreau@terrena.fr
FRUCHET	LOIC	GFS	loic.fruchet@grimaudfreres.com
PATTIER	SOPHIE	LDC	sophie.pattier@ldc.fr
ROCHETEAU	Fabrice	NUTRI VENDEE	f.rocheteau@cavac.fr
PONTY	Benoit	TERRENA gavage	bponty@terrena.fr
BREBION	Olivier	VAL DE SEVRE	obrebion@valdesevre.fr
HERAULT	ERIC	Valiance	ehernaut@valiance-net.fr
LANNUZEL	Jean Luc	Valiance	jllannuzel@valiance-net.fr
LARTIGAU	Patrick	Chambre d'Agriculture des Landes	patrick.lartigau@landes.chambagri.fr
LABORDE	Roseline	LUR BERRRI	batiment@lurberri.fr
PERES	Noémie	LUR BERRRI	n.peres@lurberri.fr

ANNEXE_VM_4_DiagBEBE

DIAGNOSTIC-ATTESTATION BEBC (Bâtiment d'Élevage Basse Consommation) avec lumière naturelle

(Une fiche à remplir par bâtiment concerné par le projet et par un technicien référencé) V 24/03/2021

Type de production : Poulets Volailles reproductrices Pondeuses Autres (préciser)

Nom diagnostiqueur référencé : Structure (organisation) : Date diagnostic :

ELEVEUR

Nom de l'éleveur (ou dénomination exploitation):

.....

Adresse:.....

SIRET : | | | | | | | | | | | | | | | |

PRODUCTION

Secteur (chair ou repro ou gras ou oeuf) :

Surface totale de bâtiments sur l'exploitation (m²) :

LE BATIMENT DIAGNOSTIQUÉ

N° du bâtiment sur l'exploitation :

Surface du bâtiment :

Type (coque classique, Louisiane, tunnel...) :

.....

Année de première mise en service :

TYPE DE BATIMENT

Ventilation statique : Clair/semi-clair Obscur Extraction lanterneau Ventilation transversale Autre (préciser)

.....

Ventilation dynamique : Clair Obscur Extraction haute Extraction mono latérale basse Extraction bilatérale basse Extraction en pignon

Autre (préciser).....

Dispositif permettant la Présence de lumière naturelle dans le bâtiment diagnostiqué :

 Bâtiment type « Louisiane » Présence de fenêtres Autre (préciser)..... Exception pour les bâtiments volailles reproductrices (l'absence d'éclairage naturel est tolérée)

AVANT TRAVAUX

Je soussigné (technicien agréé) atteste que les travaux obligatoires conseillés dans ce diagnostic permettront, s'ils sont bien réalisés, de respecter le cahier des charges BEBCRappel du cahier des charges :- Isolation minimum à respecter : U < 0,4 au plafond ; U < 0,6 en longs pans et pignons ; et U < 0,9 W/(m².K) en soubassements (isolation avec panneaux sandwichs, alvéolaires, laines minérales, copeaux soufflés, etc...).

- Ventilateurs économes et/ou turbines (en bâtiment dynamique).

- Compteurs gaz (si utilisation de gaz) et électricité spécifiques au bâtiment.

- En cas de chauffage par radiants : proscrire les radiants non régulables d'ancienne génération

- Régulation automatique centralisée (couplage ventilation/chauffage).

- Eclairage basse-consommation (LED, tubes fluorescents sans ballast ferromagnétiques, lampes fluo-compactes, sodium,...).

Signature : Cachet de l'organisme :

APRES TRAVAUX

Je soussigné (technicien agréé) atteste que les travaux obligatoires conseillés dans ce diagnostic ont été réalisés conformément au cahier des charges BEBC**Signature : Cachet de l'organisme**

Investissements obligatoires pour respecter le cahier des charges BEBC (cf page 1)	Etat des lieux initial (Rénovation) <input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	Economie d'énergie associée (en kWh/m ²)		Travaux envisagés dans le projet	Conformité après travaux
		Volailles de chair en bâtiment fermé Référence = 120 kWh/m ²	Volailles de chair avec parcours Référence = 85 kWh/m ²		
Isolation de la sous-toiture (U < 0,4 au plafond) Isolation des parois (U < 0,6 en pignons en longs pans) Isolation des soubassements (U < 0,9)	Si vous ne connaissez pas le coefficient U du bâtiment, référez-vous aux tableaux en annexe : Coef. U sous-toiture existante :W/(m ² .K) Coef. U paroi existante :W/(m ² .K) Coef. U soubassements existant :W/(m ² .K)	19 kWh/m ²	14 kWh/m ²	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
En bâtiment dynamique : - Utilisation de ventilateurs économes et/ou turbines	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	3,5 kWh/m ²	Non concerné	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Comptage électrique spécifique au bâtiment Comptage du chauffage spécifique au bâtiment (si chauffage)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	5,5 kWh/m ²	3,8 kWh/m ²	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
En cas d'utilisation de radiants : - Absence de radiants non réglables	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	19,2 kWh/m ²	13,8 kWh/m ²	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Régulation automatique centralisée.....	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	5,5 kWh/m ²	3,8 kWh/m ²	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Eclairage basse-consommation	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	2,2 kWh/m ²	1 kWh/m ²	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Autres investissements facultatifs permettant de respecter les exigences du cahier des charges BEBC :

.....
.....

**Annexe : Définition et références des coefficients U
pour les principaux isolants utilisés en paroi et sous-toiture.**

(Source : Guide du bâtiment d'élevage à énergie positive (BEBC+) ; solutions pour réduire sa consommation d'énergie et produire des énergies renouvelables dans la filière volailles de chair.)

Le coefficient U s'exprime en $W/(m^2.K)$, il correspond à la quantité de chaleur qui traverse en une heure une surface d'un mètre carré d'une paroi composée de un ou plusieurs matériaux en tenant compte de l'épaisseur réelle et du lambda (λ) de chacun de ces matériaux ainsi que de la situation de la paroi (horizontale ou verticale). Ceci pour une différence de un degré entre les deux faces.

Mousse de Polyuréthane (PU) ou de Polysocyanurate (PIR) (avec $\lambda = 0,024$)				
Epaisseur en mm	30	40	50	60
U Paroi en $W/(m^2.K)$	0,70	0,54	0,44	0,37
U plafond en $W/(m^2.K)$	0,72	0,55	0,45	0,38
Polystyrène extrudé (avec $\lambda = 0.031$)				
Epaisseur en mm	30	40	50	60
U Paroi en $W/(m^2.K)$	0,88	0,68	0,56	0,47
U plafond en $W/(m^2.K)$	0,90	0,70	0,57	0,48
Laine minérale (avec $\lambda = 0.044$)				
Epaisseur en mm	50	75	100	200
U Paroi en $W/(m^2.K)$	0,63	0,43	0,33	0,17
U plafond en $W/(m^2.K)$	0,64	0,44	0,33	0,17

**Attention, ces valeurs de U sont données à titre indicatif pour des matériaux souvent retrouvés sur le terrain. Elles peuvent toutefois différer pour une même nature de matériau par exemple en fonction de sa densité. Il est ainsi recommandé de demander aux fournisseurs les caractéristiques spécifiques des matériaux choisis*

	Fenêtre	Porte	Panneau béton 20 cm
U en W/m^2 de surface / C° d'écart	3,25	2,9	0,41

Matériaux et épaisseur à mettre en oeuvre	Coefficient U
Panneaux de mousse de Polyuréthane de 60 mm d'épaisseur ($\lambda=0,024$)	0,38
Association de panneaux de 40 mm de mousse de Polyuréthane ($\lambda=0,024$) et de 100 mm de laine de verre ($\lambda=0,035$)	0,21
Association de panneaux de 40 mm de mousse de Polyuréthane ($\lambda=0,024$) et de 180 mm de laine de verre ($\lambda=0,035$)	0,14

**L'épaisseur des panneaux de mousse de polyuréthane couramment employée dans le secteur avicole est 50 mm*

Annexe : Notice pour le calcul de U

Le coefficient U est directement transmis par le fournisseur dès lors que les matériaux sont certifiés ACERMI. Dans le cas contraire, U peut se calculer selon la formule suivante :

$$U = \frac{1}{\frac{1}{h_i} + \frac{1}{h_e} + \frac{e}{\lambda}}$$

h_i et h_e correspondant aux résistances thermiques d'échanges superficiels intérieurs et extérieurs avec $1/h_i + 1/h_e = 0,17 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ pour une paroi et $0,14 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ pour un plafond.
 e = épaisseur du matériau en m et λ la conductivité thermique du matériau en $\text{W}/(\text{m}.\text{K})$

Source : Guide du bâtiment d'élevage à énergie positive (BEBC+) ; solutions pour réduire sa consommation d'énergie et produire des énergies renouvelables dans la filière volailles de chair.)

Pour une paroi où plusieurs éléments sont présents (exemple long pan avec trappes), le coefficient U moyen correspond à la moyenne des coefficients U de chaque élément pondéré par sa surface.

Exemple :

Un long pan constitué de :

- 80% de la surface en mousse PU 50 mm => $U = 0.44 \text{ W}/(\text{m}^2.\text{K})$

- 20% de la surface couverte par des trappes => $U = 0.9 \text{ W}/(\text{m}^2.\text{K})$

U moyen du long pan = $0.8 \times 0.44 + 0.2 \times 0.9 = 0.53$

0.53 est bien inférieur à 0.60, exigé par le cahier des charges BEBC.

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) (nom et prénom du déclarant) _____

- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire ;
- déclare ne pas avoir été condamné pour infraction à la législation communautaire et/ou à la législation française en matière de protection des animaux au cours des trois dernières années ;
- m'engage à transmettre, sur demande de l'autorité vétérinaire, et à conserver, rendre accessible et mettre à jour dans l'exploitation concernée par la présente déclaration, une documentation décrivant en détails les systèmes de production conformément à l'annexe II de l'arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande ;
- m'engage à informer la direction départementale en charge de la protection des populations de tout changement d'information lié à la présente demande.

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Le responsable du service instructeur de la DD(CS)PP du département : _____

déclare avoir pris note des informations contenues dans la présente déclaration.

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature :

NB : Une copie du présent document doit être conservée et présentée à toute réquisition des agents des services de contrôle officiels.

NEO
TERRA



ANNEXE_VM_6-6Bis_AttestationParcoursArboré

V 24/03/2021

- L'original avec la partie AVANT PROJET signée est à joindre à votre dossier de demande de subvention PCAE PME.
- Conservez une copie de ce document complété et signé pour la joindre à votre demande de solde après avoir complété la partie APRES PROJET.

Raison sociale : _____ SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Fiche Attestation sur l'honneur Parcours arborés

Volailles ou Poules Pondeuses ou Palmipèdes

(Cochez la case correspondant à la production sur laquelle porte votre projet)

Le parcours en relation avec le ou les bâtiments sur lequel porte le projet d'investissement PCAE PME devra comporter au minimum 15 équivalents arbres par hectare en palmipèdes et au minimum 35 équivalents arbres par hectare en poules pondeuses et volailles maigres.

Définition et objectifs d'un parcours arboré :

L'implantation d'arbres sur les parcours permet d'améliorer le bien-être animal (protection des animaux grâce à l'ombre portée par les arbres), les conditions d'élevages mais aussi de favoriser une meilleure image liée à la production.

Selon le type de productions le nombre de parcours associés peut varier.

Un bâtiment fixe aura un parcours associé tandis que les bâtiments mobiles (cabanes) pourront disposer de plusieurs parcours liés à l'atelier. De même certains bâtiments disposeront de parcours sur chaume.

Au moins un des parcours associés au bâtiment sur lequel porte le projet doit être arboré et correspondre aux caractéristiques décrites dans ce document.

Pour les ateliers palmipèdes ou volailles comportant des cabanes mobiles, il est considéré que la totalité des parcours affectés à cet atelier sont associés au projet. Dans ce cas, au moins un de ces parcours devra comporter un minimum de :

35 équivalents arbres /ha en poules pondeuses et volailles maigres

15 équivalents arbres /ha en palmipèdes.

Définition d'un « équivalent arbre » :

-Un arbre isolé = 1 équivalent arbre

-Alignement d'arbres : alignement d'arbres isolés Chaque arbre isolé est équivalent à un arbre.

-Haie (élément linéaire continu comprenant une ou plusieurs strates de ligneux, buissons, arbustes, arbrisseaux ou arbres) : 3 ml = 1 équivalent arbre

-Lisière de bois : 3 ml = 1 équivalent arbre

-Bosquet (arbres regroupés dont la surface des couronnes se chevauchant est inférieure à 50) : 4.5 m² = 1 équivalent arbre

Localiser chacun des parcours sur un plan (plan de masse ou autre échelle permettant d'identifier ces parcours) annexé à cette attestation.

Description de chacun des parcours identifiés tel qu'il sera à l'issue du projet :

Identification du parcours (par exemple numéro sur le plan fourni) : _____
(Cochez une des deux cases) Parcours arboré déjà existant Parcours aménagé à l'issue du projet
(Cochez une des deux cases) Associé à un bâtiment Fixe Associé à une cabane Mobile
Nombre total d'arbres isolés sur le parcours : Nbr d'équivalents arbres : ____
Longueur totale de haies à prendre en compte : mètres linéaires Nbr d'équivalents arbres : ____
Bosquets à prendre en compte : m2 Nbr d'équivalents arbres : ____
Longueur totale de lisières à prendre en compte : mètres linéaires Nbr d'équivalents arbres : ____
Nombre Total d'équivalents arbres (A) : ____
Surface totale du parcours en Ha (B) : ____ **Nbr d'équivalents arbres /Ha : (A)/(B) : ____**

Identification du parcours (par exemple numéro sur le plan fourni) : _____
(Cochez une des deux cases) Parcours arboré déjà existant Parcours aménagé à l'issue du projet
(Cochez une des deux cases) Associé à un bâtiment Fixe Associé à une cabane Mobile
Nombre total d'arbres isolés sur le parcours : Nbr d'équivalents arbres : ____
Longueur totale de haies à prendre en compte : mètres linéaires Nbr d'équivalents arbres : ____
Bosquets à prendre en compte : m2 Nbr d'équivalents arbres : ____
Longueur totale de lisières à prendre en compte : mètres linéaires Nbr d'équivalents arbres : ____
Nombre Total d'équivalents arbres (A) : ____
Surface totale du parcours en Ha (B) : ____ **Nbr d'équivalents arbres /Ha : (A)/(B) : ____**

Identification du parcours (par exemple numéro sur le plan fourni) : _____
(Cochez une des deux cases) Parcours arboré déjà existant Parcours aménagé à l'issue du projet
(Cochez une des deux cases) Associé à un bâtiment Fixe Associé à une cabane Mobile
Nombre total d'arbres isolés sur le parcours : Nbr d'équivalents arbres : ____
Longueur totale de haies à prendre en compte : mètres linéaires Nbr d'équivalents arbres : ____
Bosquets à prendre en compte : m2 Nbr d'équivalents arbres : ____
Longueur totale de lisières à prendre en compte : mètres linéaires Nbr d'équivalents arbres : ____
Nombre Total d'équivalents arbres (A) : ____
Surface totale du parcours en Ha (B) : ____ **Nbr d'équivalents arbres /Ha : (A)/(B) : ____**

AVANT PROJET

Je soussigné, représentant l'exploitation

J'atteste, nous attestons l'exactitude des informations fournies dans ce document (pour les GAEC signature de tous les associés).

Je m'engage à ce qu'au plus tard au moment de la demande de solde de mon dossier PCAE PME, **au moins un des parcours associés à chaque bâtiment sur lequel porte le projet soit arboré et corresponde aux caractéristiques décrites dans la présente attestation.**

Fait à : Le :

APRES PROJET

Je soussigné, représentant l'exploitation

J'atteste, nous attestons l'exactitude des informations fournies dans ce document (pour les GAEC signature de tous les associés).

Je déclare sur l'honneur, qu'au moins un des parcours associés à chaque bâtiment sur lequel a porté le projet est **arboré et correspond aux caractéristiques décrites dans la présente attestation.**

Fait à : Le :

NEO
TERRA



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les
zones rurales

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



V 24/03/2021

ANNEXE_API_1_InvProjetReinesDomestiques

INVESTISSEMENTS PERMETTANT DE REpondRE AU CRITERE DE SELECTION NEOTERRA APICULTURE

Il n'est pas obligatoire de réaliser l'ensemble de ces investissements pour répondre au niveau 2 (investissements au choix).

Bâtiments et matériels spécifiques destinés à l'élevage de reines d'abeilles domestiques ou à la production de gelée royale (filiale apicole) :

- Greffage : appareil de prélèvement de sperme de faux-bourdon, appareil à inséminer les reines, loupe binoculaire, lampe froide, équipement CO2 pour appareil à inséminer, Picking, cupularve, cadre d'élevage avec nourrisseur, barrettes de cupules, cagettes JZ BZ et protecteurs cagettes.
- Couveuses
- Nucs de fécondation : Miniplus
- Capture et marquage des reines : cages et marqueurs
- Matériel élevage de reines : ruche d'élevage 2 compartiments, entonnoir à abeilles, grille à reine, collecteur à abeilles pour production de paquet d'abeilles
- Gelée royale : aspirateur pour gelée royale, doseuse remplisseuse, cadre d'élevage avec nourrisseur, barrette de cupules